



Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative

Enquête 2012

Rapport national

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Une enquête réalisée par
 **TRAJECTOIRES**
groupe reflex_

Consultants : Pascal Bavoux et Valérie Pugin

[SOMMAIRE]

>	CONTEXTE ET METHODE	4
1 >	Des PRE en nombre constant et qui progressent en qualité	7
2 >	Des partenaires variés et actifs au sein des PRE	8
	2.1 >Des partenaires qui participent activement aux projets et s'impliquent dans la durée	8
	2.2 >Un mode de portage des projets qui favorise l'implication des partenaires.....	11
	2.3 >Les liens entre PRE, CUCS et ateliers santé ville	13
	2.4 >Au-delà de leur implication concrète au sein des PRE, des partenaires qui soutiennent les projets financièrement	14
3 >	Un fonctionnement axé sur les équipes pluridisciplinaires et l'accompagnement des parcours	20
	3.1 >Des équipes pluridisciplinaires de soutien nombreuses et particulièrement actives	21
	3.2 >De plus en plus de postes affectés à la référence de parcours.....	23
4 >	La réussite éducative, un programme désormais centré sur l'accompagnement individuel des enfants	27
5 >	Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE	35
6 >	Les outils de suivi des PRE	40
>	CONCLUSION	42
>	ANNEXES	44
1 >	Les PRE qui comptent moins de la moitié de parcours individualisés parmi les bénéficiaires	44
2 >	Les départements d'outre mer	45
	CONTACTS ACSÉ	49

➤ CONTEXTE ET METHODE

> Le programme de réussite éducative, un programme innovant

Le programme de réussite éducative est né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux **enfants « de 2 à 16 ans »** résidant **prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville** et :

- qui présentent des **signes de fragilité** ;
- ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il invite à la mise en œuvre de **projets de réussite éducative (PRE)** portés par des structures juridiques à comptabilité publique (Centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS), caisse des écoles, Groupement d'intérêt public (GIP), Etablissement public local d'enseignement (EPL), Régie personnalisée) et à la mise en place d'une ou plusieurs **équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)** composées de professionnels de champs variés et complémentaires (scolaire, socio-éducatif, social, sanitaire, etc.) et issus de différents organismes (communes, personnels de l'Education nationale et des CAF, services sociaux du Conseil général, associations habilitées, etc.).

Dès 2005, les premiers projets locaux de réussite éducative ont été mis en œuvre suscitant une adhésion forte et immédiate. Sont ainsi constatées :

- une capacité à **féderer les partenaires** de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire, etc.) ;
- une capacité à se décentrer des logiques d'actions collectives prévalant jusqu'alors pour partir des besoins de l'enfant et **construire des parcours de réussite éducative** ;
- une capacité à pouvoir mettre en place **des actions spécifiques** (par exemple le recours à un professionnel de santé privé pour réduire le temps de prise en charge de l'enfant dans l'attente d'un rendez-vous dans une structure publique, etc.) ;
- enfin, une capacité à avoir des effets et des impacts concrets sur les difficultés des enfants, de leurs parents, et à **changer leurs trajectoires**.

> Le PRE dans le programme d'intervention de l'Acsé en 2012

Depuis 2007, l'Acsé assure le développement, le suivi et la gestion du PRE. Ainsi, depuis cette date, le Programme d'intervention de l'établissement voté annuellement en conseil d'administration insiste sur ses fondamentaux :

- l'approche globale des problèmes repérés d'un enfant dans le cadre scolaire par exemple ;
- la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de soutien ;

- la construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, visant à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite de l'enfant ;
- la définition d'un parcours individualisé en plusieurs étapes : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentées (équipe pluridisciplinaire de soutien), puis l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- un parcours individualisé peut comprendre des actions de différentes natures (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacations médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives), certaines des actions d'un parcours individualisé pouvant être collectives.

Dans le domaine de la santé des enfants, l'objectif du PRE vise à favoriser un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition) et mentale et au rythme de vie des enfants et des jeunes. Enfin, il est préconisé le développement d'une coopération entre les ateliers santé ville (ASV) et les PRE.

> L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative

Depuis 2007, l'Acse réalise **une enquête annuelle sur les projets de réussite éducative** (PRE) du territoire national¹ auprès de tous les coordonnateurs. En recensant précisément toute une série de données sur chaque PRE, cette enquête a pour objectifs :

- d'élaborer une photographie nationale des PRE et de permettre une lecture globale de la réalité du programme (en mettant par exemple à plat le nombre d'enfants concernés, les thématiques prioritaires d'intervention, les partenaires impliqués, les cofinancements dont les projets bénéficient, etc.) ;
- d'analyser plus finement les problématiques spécifiques aux PRE (par exemple la part des parcours individualisés par rapport à l'action collective, le degré d'implication des partenaires selon la structure juridique, etc.) ;
- de permettre une lecture territoriale aux échelles régionale, départementale et nationale ;
- de mesurer les évolutions sur les indicateurs relevés par l'enquête d'une année sur l'autre.

Cette enquête est réalisée par Trajectoires ^{Groupe Reflex}. La passation a eu lieu au mois de juin, comme chaque année. Le questionnaire a été transmis par mail (contenant un lien Internet et un code d'accès au questionnaire) à tous les coordonnateurs des PRE qui l'ont rempli directement « en ligne ». Une assistance téléphonique a été mise en place pour

¹ Métropole + DOM

répondre à toutes leurs questions (techniques mais aussi portant sur le sens des questions). Le questionnaire était composé de plus de 50 questions auxquelles il était obligatoire de répondre. Il était identique à celui proposé les années précédentes, avec néanmoins six questions supplémentaires concernant les liens entre les PRE, les ateliers santé ville (ASV) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), et quelques simplifications concernant les financements des projets locaux².

Sur les 510 PRE identifiés par l'Acisé, dont 486 en Métropole et 24 dans les DOM, 500 ont répondu à l'enquête, dont 480 en Métropole et 20 dans les DOM. Parmi les 10 PRE n'ayant pas participé à l'enquête :

- 4 se sont arrêtés dans le courant de l'année 2011-2012 dont 3 en Métropole et 1 dans les DOM,
- et 6 n'ont pas été renseignés du fait de l'absence du coordonnateur (en cours de recrutement ou en congé maladie ou maternité).

Ce sont donc 506 PRE qui constituent la cible de l'enquête, et le taux de réponse sur les PRE en activité cette année est ainsi de 99% (500 sur 506 PRE en activité). Cet excellent taux de réponse est dû non seulement à l'important travail d'actualisation des contacts des coordonnateurs des PRE et de relances téléphoniques réalisé par l'équipe de Trajectoires ^{Groupe Reflex}, mais surtout à **la forte mobilisation des coordonnateurs qui ont répondu à l'enquête dans un délai très court (3 semaines) alors même qu'il s'agissait d'une période intense d'activité pour leur dispositif.**

La qualité des réponses fournies est également remarquable. Le taux de réponse à chacune des questions est de 100%. De plus, au niveau statistique, très peu de réponses aberrantes ont été identifiées. Celles-ci ont été vérifiées auprès des coordonnateurs, qui les ont soit maintenues après explications, soit corrigées.

> Des précisions méthodologiques à prendre néanmoins en compte pour l'analyse des résultats

L'enquête est fondée sur **le principe de la déclaration**, c'est-à-dire qu'elle enregistre les réponses données par les coordonnateurs³. Pour certaines questions qui pouvaient donner lieu à des interprétations différentes (par exemple le nombre d'enfants en parcours), le fait que l'enquête soit réalisée chaque année depuis 5 ans ainsi que l'accompagnement par le même cabinet ont progressivement contribué à uniformiser la compréhension des questions.

Néanmoins, des écarts entre certaines questions et les réponses fournies ont parfois été repérés. C'est notamment le cas pour le nombre déclaré d'EPS et leur nombre moyen de réunions annuelles : quelques PRE (moins d'une dizaine) en ont en effet déclaré un nombre très important. Après vérification auprès des sites concernés et maintien de leur réponse pour certains, il est apparu qu'ils comptaient une EPS par enfant du fait de l'adaptation de la composition de l'équipe à chaque enfant. Il est donc nécessaire de rester prudent quant à l'analyse des résultats sur ces quelques exemples, notamment lorsque l'on descend à l'échelle fine des territoires comme le département.

² La valorisation des différentes contributions non financières n'était notamment pas à renseigner en 2012.

³ Ceux-ci doivent attester, en fin de questionnaire, que les réponses apportées correspondent aux éléments d'information en leur possession à la date de réponse au questionnaire.

Pour autant, ces exemples sont très isolés et ne pèsent pas sur le niveau d'ensemble de fiabilité de l'enquête qui est de très bonne qualité. Celle-ci est tout d'abord **significative de la réalité de la globalité des PRE** puisque tous y ont répondu. De plus, l'investissement important des coordonnateurs pour y répondre ainsi que la mise en place d'une assistance téléphonique pour expliquer certaines questions a permis d'assurer **un très bon niveau qualitatif des réponses fournies**. Cela en fait donc un outil qui permet effectivement d'avoir une photographie nationale fiable de la réalité des PRE.

Ce présent rapport constitue **le rapport national d'analyse des résultats de l'année 2012**, concernant l'activité de l'année scolaire 2011-2012

1 > Des PRE en nombre constant et qui progressent en qualité

Au 1^{er} juillet 2012, le territoire national compte **506 PRE actifs**, dont 483 en Métropole et 23 dans les DOM. Les **500 projets ayant répondu à l'enquête** couvrent **1 521 quartiers en ZUS / CUCS et/ou RAR**, dont **868 quartiers classés en CUCS de priorité 1**.

En termes d'évolution :

- Si **le nombre de PRE** a augmenté jusqu'en 2010, il **s'est stabilisé** depuis autour de 500 projets. En 2011-2012, 3 nouveaux PRE ont été mis en place et 4 se sont arrêtés.
- Quant au nombre de quartiers ZUS / CUCS / RAR et CUCS de priorité 1 couverts par la réussite éducative, il **continue de croître mais de manière moins soutenue** qu'auparavant. La légère diminution identifiée entre 2010 et 2011 du nombre de quartiers ZUS / CUCS / RAR couverts par les PRE (passant de 1628 à 1436) ne se confirme pas cette année puisqu'avec 1521 quartiers couverts, la tendance est de nouveau à la hausse. Le nombre de quartiers CUCS de priorité 1 croît également, passant de 785 en 2010, à 802 en 2011 puis 868 en 2012. L'hypothèse d'une extension des PRE en cours à de nouveaux quartiers prioritaires peut être émise.

Depuis 2010-2011, le programme de réussite éducative est ainsi **bien installé sur le territoire national**. Plus qu'une augmentation du nombre de projets engagés, c'est aujourd'hui **une amélioration de la qualité des projets en cours qui constitue la priorité**.

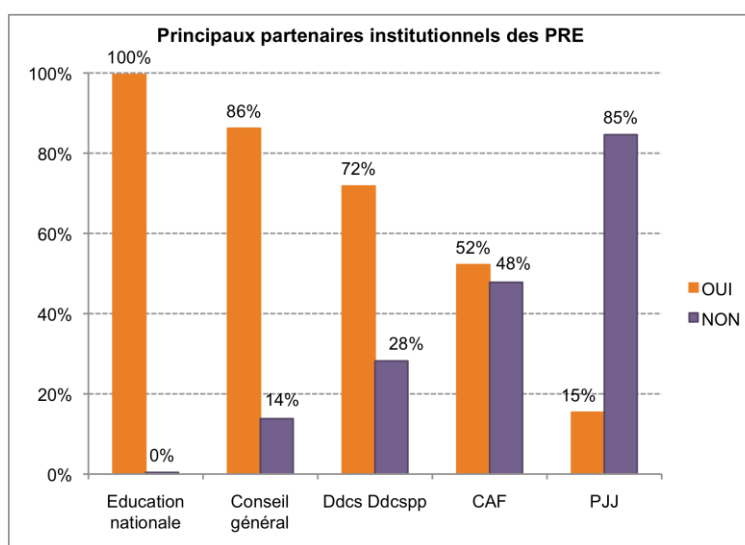
L'analyse du partenariat au sein des projets ainsi que le nombre et la nature des parcours de réussite éducative construits, analysés dans le détail ci-dessous en sont le témoin. Concernant la part d'enfants bénéficiaires d'un parcours personnalisé de réussite éducative par rapport à la part d'enfants bénéficiaires d'actions collectives uniquement, l'année 2012 révèle **un bond quantitatif très important, celle-ci passant de 51% en 2011 à 62%**. Cela témoigne de l'amélioration qualitative des projets qui totalisaient, pour mémoire, 23% seulement de parcours individualisés en 2007.

2 > Des partenaires variés et actifs au sein des PRE

2.1 > Des partenaires qui participent activement aux projets et s'impliquent dans la durée

La mobilisation de l'Education nationale et des Conseils généraux au sein des PRE est remarquable : l'Education nationale est présente en tant que partenaire institutionnel dans la totalité des projets en 2012, et les Conseils généraux le sont dans 86% d'entre eux. Cette implication a été effective dès la mise en place du programme de réussite éducative, et ne faillit pas dans la durée : elle oscille en effet entre 97% et 100% depuis 2007 pour l'Education nationale, et 83% et 89% pour les Conseils généraux. Elle se traduit également sur le terrain : ces deux institutions participent activement aux équipes pluridisciplinaires et l'Education nationale oriente 69% des enfants vers les PRE.

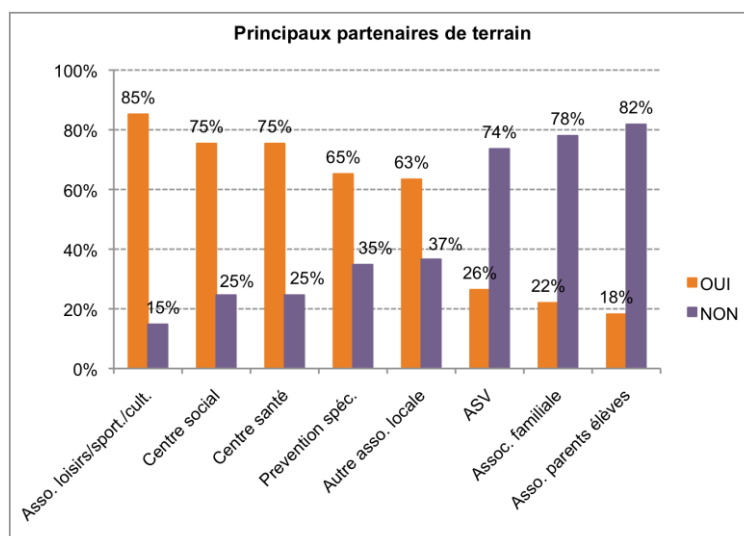
Viennent ensuite les DDCS ou DDCSPP que les coordonnateurs PRE déclarent s'impliquer, indépendamment des crédits Acsé qu'elles allouent, dans près des trois quarts des projets (72%). La Caisse d'Allocations Familiales est, quant à elle, présente dans plus de la moitié des projets (52%). La PJJ est moins présente, étant déclarée comme partenaire institutionnel dans 15% des PRE. La mobilisation de la PJJ n'évolue pas dans le temps, oscillant entre 14,5% et 18% depuis 2007.



Pour leur mise en œuvre sur le terrain, les PRE mobilisent aussi fortement d'autres partenaires sur des champs diversifiés. Les associations de loisirs, sportives ou culturelles sont présentes dans 85% d'entre eux, les centres sociaux et les centres de santé dans 75%, la Prévention spécialisée dans 65% et d'autres associations locales dans 63%. Les ateliers santé ville (ASV), les associations familiales et les associations de parents d'élèves sont moins présentes, étant respectivement déclarés comme partenaires de terrain par 26%⁴, 22% et 18% des coordonnateurs. Une participation croissante est néanmoins à signaler concernant la Prévention spécialisée, passant de

⁴ Cette fréquence moindre pour les ASV s'explique assez largement par leur nombre inférieur à celui des PRE (environ la moitié).

23% en 2007 à 65% en 2012, et les associations de parents d'élèves, passant de 10% à 18% sur cette même période.



Ces taux élevés de participation des acteurs institutionnels et de terrain témoignent ainsi de la capacité des PRE à fédérer, autour de la réussite éducative de l'enfant, des partenaires nombreux et de champs variés (scolaire, social, socio-culturel, etc.).

Leur présence est d'autant plus importante qu'elle permet non seulement d'accroître, en amont de la construction des parcours, les sources d'orientation des enfants vers le programme, mais aussi d'intervenir en aval sur des champs thématiques de plus en plus diversifiés. Cela garantit d'une part que les enfants peuvent être repérés dans les différents espaces et lieux qu'ils fréquentent (l'école, mais aussi le centre de loisirs, le club de sport, le centre de soins, etc.) et d'autre part qu'ils bénéficient d'interventions dans les différents champs de difficultés qu'ils rencontrent au sein de leur parcours personnalisé.

- Concernant l'orientation des enfants vers les projets, plus le nombre moyen de partenaires institutionnels ou de terrain est élevé, moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante même si celle-ci demeure élevée (71% lorsque les PRE déclarent 1 à 2 partenaires institutionnels et 68% lorsqu'ils en déclarent 3 à 5 ; 70% pour les PRE avec 1 à 4 partenaires de terrain et 67% pour ceux qui en ont 5 à 8).
- Concernant la thématique prioritaire d'intervention des PRE, moins la part des enfants orientés par l'Education nationale est importante, moins la thématique prioritaire d'intervention est scolaire. Lorsque la part des enfants orientés par l'Education nationale est inférieure à 50%, la thématique scolaire apparaît en première position pour 39% des PRE et lorsqu'elle est supérieure ou égale à 50%, elle apparaît prioritaire pour 41% d'entre eux. Cette légère diminution de la thématique scolaire comme thématique prioritaire d'intervention se fait au profit du champ des loisirs, et dans une moindre mesure, de celui du sport et du soutien aux parents. Alors que 4% des PRE dont plus de 50% des enfants sont orientés par l'Education nationale citent les loisirs comme thématique principale d'intervention, c'est le cas de 14% des PRE comportant moins de

50% d'enfants orientés par cette institution (soit +10 points). Les écarts sont de +3 points et +2 points dans les champs du sport et du soutien aux parents (passant respectivement de 1% à 4% et de 21% à 23%).

- Enfin, plus les partenaires de terrain impliqués dans le projet sont nombreux, et moins la thématique prioritaire est la thématique scolaire, même si elle reste la plus importante. Lorsque les PRE ont 5 à 8 partenaires de terrain, le scolaire est la thématique prioritaire pour 36% d'entre eux, alors que lorsqu'ils en ont 1 à 4, elle est prioritaire pour 49% (+13 points). A cette part moindre du scolaire répond une part accrue des thématiques du soutien aux parents (passant de 17% à 27% pour les PRE avec 5 à 8 partenaires de terrain), de l'éducation à la citoyenneté (passant de 3% à 10%) et de la veille éducative ou du décrochage scolaire (passant de 6% à 10%). De ce point de vue, la participation de certains partenaires semble parfois donner une certaine coloration thématique. Ainsi, la participation d'associations de loisirs, sportives ou culturelles, ou d'associations familiales ou de parents d'élèves semblent renforcer les interventions des PRE dans les domaines du soutien aux parents. Les écarts ne sont néanmoins pas très importants et sont peu repérés parmi les autres partenaires, notamment sociaux ou liés à la santé⁵.

En termes d'évolution, cette capacité de mobilisation des partenaires dont témoigne le programme de réussite éducative s'accroît d'ailleurs dans le temps. Les PRE mobilisaient en moyenne 3 partenaires institutionnels différents en 2010 pour 3,3 en 2012, et 3,7 partenaires de terrain en 2011 pour 4,3 en 2012.

Pour autant, si les partenaires se mobilisent de plus en plus dans le temps, certains **facteurs structurants du programme** ont facilité leur implication dès le début de la mise des projets, parmi lesquels :

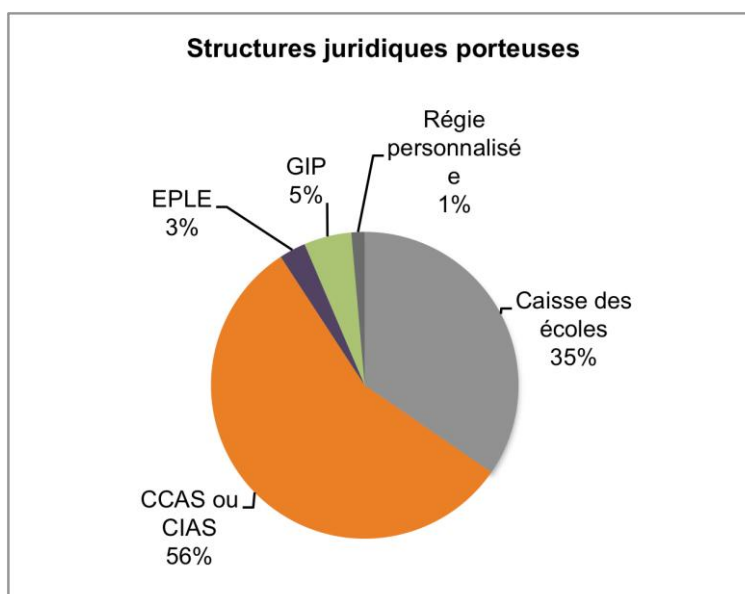
- les démarches préalables de **co-construction des projets** engagées dans de nombreux sites et l'élaboration de **Chartes de déontologie** garantissant les échanges d'informations entre professionnels dont certains n'étaient pas issus des champs sociaux et médicaux, dans le respect des familles et de leurs droits ;
- l'obligation de faire porter chaque projet par une **structure juridique indépendante avec comptabilité publique**, gérant le budget alloué par l'Etat pour la réussite éducative et dont **chaque institution est co-pilote** ;
- ainsi bien sûr que le travail **concret autour des situations individuelles** au sein des équipes pluridisciplinaires apportant des plus-values du fait du regard croisé des différents professionnels présents et des pistes de solutions possibles.

⁵ Alors que 44% des PRE où ne sont pas impliqués les associations familiales déclarent la thématique scolaire comme la plus importante, c'est le cas de 39% des PRE où celles-ci sont présentes. En revanche, parmi les PRE où les associations familiales ne sont pas représentées, 19% déclarent le soutien aux parents comme prioritaires, contre 29% parmi les autres.

2.2 > Un mode de portage des projets qui favorise l'implication des partenaires

Dès la mise en œuvre des PRE, il est prévu que ceux-ci soient portés par une **structure juridique soumise à la comptabilité publique**, (CCAS ou CIAS⁶, Caisse des écoles, GIP, EPLE ou Régie personnalisée). L'introduction de ce mode de portage constitue **une nouveauté** dans le mode de gestion des dispositifs éducatifs partenariaux existant jusque-là. Bénéficiant d'une comptabilité propre et recevant directement les financements attribués au projet, les structures porteuses sont dotées d'une **autonomie de gestion**. Ayant obligation de constituer une instance partenariale élargie à tous les partenaires éducatifs du territoire pour la mise en œuvre et le suivi du projet, elles bénéficient d'une **autonomie de décision**. Ce mode de portage **permet l'implication, à part égale, de tous les partenaires éducatifs dans le pilotage et la mise en œuvre du projet**. Il distingue la réussite éducative de tous les projets éducatifs antérieurs (comme les Contrats Educatifs Locaux par exemple) qui, s'ils étaient pilotés par un Comité de pilotage partenarial et visaient le partenariat entre les acteurs éducatifs sur le terrain, étaient néanmoins portés par la collectivité locale qui gérait intégralement son budget. La réussite éducative franchit un pas supplémentaire en inscrivant dans son mode de portage le partenariat souhaité entre les acteurs. Ce mode de portage invite les partenaires éducatifs à s'impliquer davantage dans le projet, dont ils se sentent réellement partie prenante.

En 2012, la quasi totalité des PRE sont portés soit par un CCAS ou CIAS, soit par une Caisse des écoles. Ces deux modes de portage représentent 91% de l'ensemble des projets, soit 56% pour des CCAS ou CIAS et 35% pour des Caisses des écoles. Viennent ensuite de manière tout à fait minoritaire les GIP (5%), les EPLE (3%) et les Régies personnalisées (1%). Cette répartition des PRE selon les types de structures juridiques porteuses est tout à fait stable dans le temps. Relativement rares sont les cas de projets qui ont changé de structure juridique depuis leur mise en œuvre, tant leur élaboration a été complexe en début de projet.



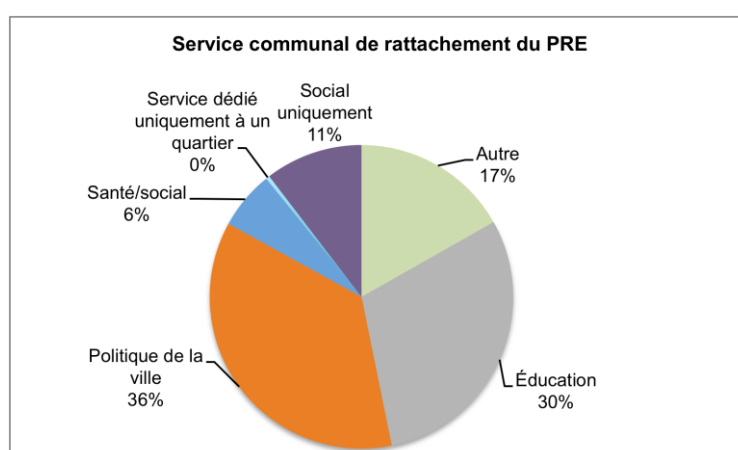
⁶ Centre intercommunal d'action sociale

Les **CCAS ou CIAS** et les **Caisses des écoles** sont les types de structure juridique qui sont **le plus en capacité de mobiliser les partenaires**. Ils se distinguent en cela des EPLE qui, du fait de leur coloration scolaire, parviennent moins à mobiliser les acteurs sociaux. Toute prudence gardée quant à ces résultats dans la mesure où le nombre de PRE portés par des EPLE est très faible (14), ceux-ci mentionnent en effet la thématique scolaire pour thématique prioritaire d'intervention dans 57% des cas, contre 43% en moyenne. Ils déclarent un nombre de partenaires inférieur à la moyenne (21% possèdent 5 à 8 partenaires de terrain contre 45% en moyenne). Le Conseil général, la CAF, la Prévention spécialisée et la PJJ sont beaucoup moins enclins à y participer : le Conseil général est impliqué dans 50% d'entre eux contre 86% en moyenne, la CAF dans 43% contre 52% en moyenne, la Prévention spécialisée dans 50% contre 65% en moyenne et la PJJ dans 7% contre 15% en moyenne.

En termes d'évolution, si la répartition des PRE par type de structure juridique porteuse est stable dans le temps, les **CCAS ou CIAS** sont néanmoins **les plus nombreux pour la mise en œuvre des PRE les plus récents**. En effet, alors que 54% des PRE de plus de 4 ans sont portés par des CCAS ou CIAS, c'est le cas de 63% des PRE de moins de 4 ans. Alors que 37% des PRE de plus de 4 ans sont portés par des Caisses des écoles, c'est le cas de 29% des PRE plus récents. Les CCAS ou CIAS et les Caisses des écoles ont pourtant la même capacité à fédérer les partenaires des différents champs de la réussite éducative. Ce constat s'explique donc davantage par le fait que les CCAS ou CIAS sont plus souvent présents et actifs au sein des communes que les Caisses des écoles, qu'il faut parfois réactiver au moment de la mise en œuvre des PRE. De plus, les CCAS ou CIAS, qui sont en général des structures d'une envergure plus importante, **disposent davantage de compétences en matière administrative et de gestion** qui peuvent bénéficier directement ou indirectement aux projets. Enfin, les CCAS peuvent être mieux identifiés sur les territoires que les Caisses des écoles.

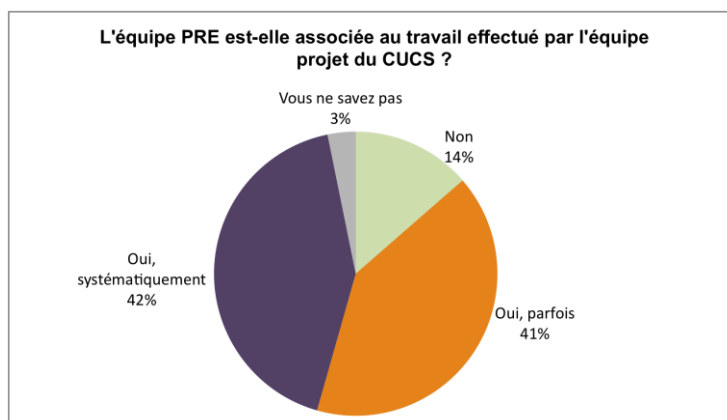
Si le mode de portage est partenarial, la mise en œuvre des PRE est assurée par les communes. Les projets sont principalement rattachés aux services portant **la politique de la ville ou l'éducation** (pour respectivement 36% et 30% d'entre eux). Viennent ensuite les services sociaux (11%) et les services liés à la santé et au social (6%).

La nature du service communal auquel sont rattachés les PRE n'influence ni sa capacité à mobiliser des partenaires ni les thématiques d'intervention des projets. Le service de rattachement du PRE, principalement lié au contexte organisationnel de la collectivité, semble donc avoir peu de poids sur le partenariat et sur les thématiques d'intervention des projets par rapport au choix de structure juridique qui a été fait.



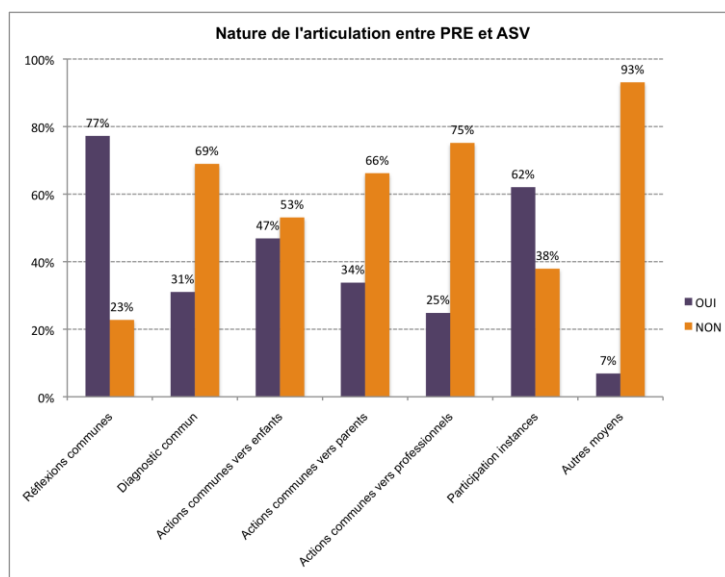
2.3 > Les liens entre PRE, CUCS et ateliers santé ville

Une part très importante des équipes PRE (83%) est associée au travail effectué par l'équipe chargée de la mise en œuvre du CUCS au niveau local. 42% sont associées systématiquement, et 41% parfois.



Ce travail entre les équipes CUCS et PRE est **d'autant plus fort que le service communal de rattachement du PRE est lié à la politique de la ville**. Alors que 58% des équipes PRE rattachées au service politique de la ville travaillent systématiquement en lien avec l'équipe chargée du CUCS, c'est le cas de 37% des PRE rattachés au service du champ social uniquement, 31% des PRE rattachés au service éducation et 19% des PRE rattaché au service des champs sociaux et santé.

Concernant les relations entre les PRE et les ASV, selon les coordonnateurs, les territoires couverts par la réussite éducative comprennent un ASV pour moins de la moitié d'entre eux (47%). Lorsqu'il y a un ASV, **il existe une articulation entre les deux dispositifs dans 62% des cas**. Lorsque tel n'est pas le cas, 65% des coordonnateurs des PRE prévoient de renforcer ce lien. Cette articulation entre PRE et ASV est un peu plus souvent mise en œuvre lorsque le PRE est porté par le service politique de la ville de la collectivité (68% contre 62% en moyenne). Les équipes PRE et ASV échangent principalement autour de réflexions communes et participent à leurs instances respectives. Des actions communes sont également mises en œuvre, principalement en direction des enfants, dans 47% des territoires où cette articulation PRE-ASV existe.



2.4 > Au-delà de leur implication concrète au sein des PRE, des partenaires qui soutiennent les projets financièrement

> Montants et origines des cofinancements⁷

En plus de leur implication concrète au sein des PRE, **les partenaires contribuent également financièrement aux projets**. Si, au départ, la réussite éducative était financée quasi exclusivement par l'État, elle draine aujourd'hui **des participations financières importantes de la part des partenaires**, ce qui témoigne de **la crédibilité qu'ils accordent au programme et de ses effets sur les enfants**.

Pour l'année civile 2011, selon les déclarations des coordonnateurs des projets, le **budget total** de la Réussite éducative s'élève à près de **115 700 000 millions d'euros**. Les financements alloués par **l'Acsé** en représentent **68%** (soit près de 80 millions d'euros) et **les autres contributions financières, 32%**.⁸ Il semble que le montant de ces autres contributions financières soit en augmentation par rapport aux années précédentes, et notamment par rapport à 2010 qui marquait une légère baisse⁹. **Les partenaires s'impliquent donc assez fortement dans le financement du programme de réussite éducative**.

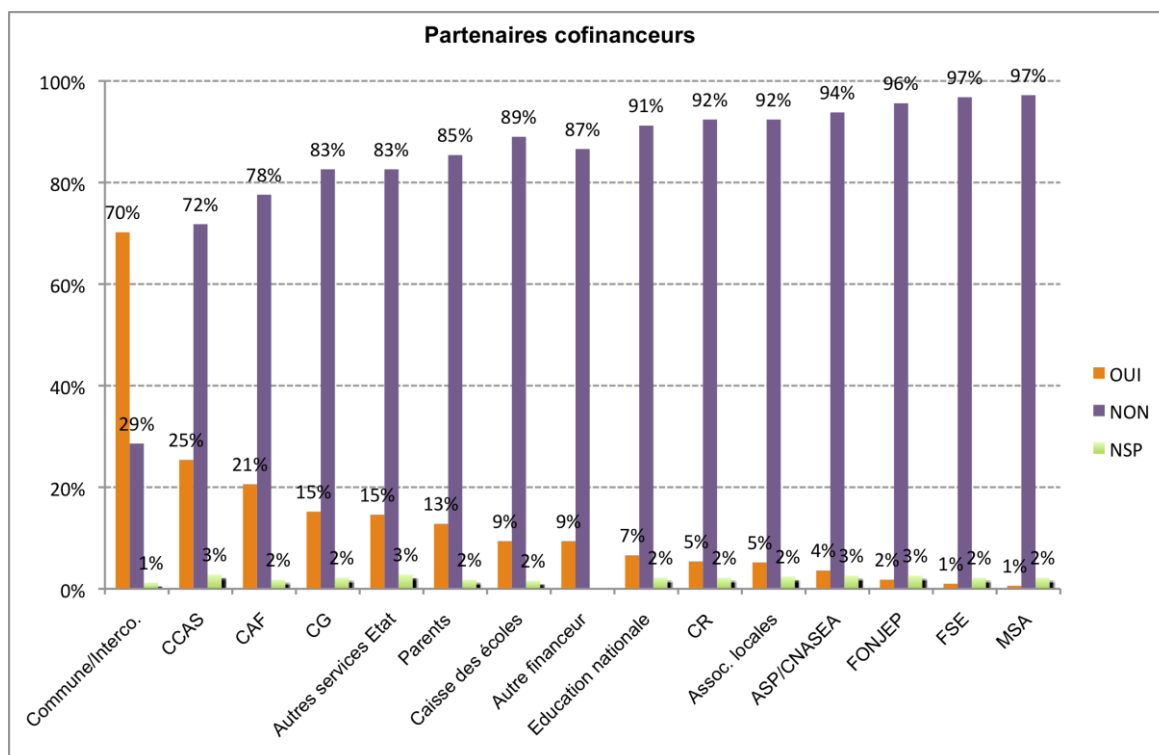
Parmi les partenaires impliqués financièrement, **ce sont les communes et les intercommunalités qui sont le plus mobilisées**. Elles cofinancent 70% des PRE. Les

⁷ Comme évoqué en introduction du rapport, ces données sur les cofinancements, comme les autres résultats de l'enquête, sont fondées sur le principe de la déclaration, et sont fournies par les coordonnateurs, qui ne sont pas nécessairement chargés eux-mêmes de la comptabilité des projets. Les données présentées dans cette partie sont ainsi à considérer comme des ordres de grandeur, très proches du montant exact concernant le montant alloué par l'Acsé, et permettant d'apprécier avec justesse les autres cofinancements.

⁸ Il s'agit des financements directs, et non des contributions non financières (valorisation de la mise à disposition de personnel ou de locaux par exemple).

⁹ Il est néanmoins nécessaire de rester prudent quant à cette variation dans la mesure où la formulation de la question était différente les années précédentes et que certains coordonnateurs y avaient répondu de manière parfois inexacte.

CCAS ou CIAS participent aussi financièrement dans 25% des projets, suivis des CAF (21%), des Conseils généraux (15%), des autres services de l'Etat (15%) et des parents et usagers (13%). Les communes, directement concernées par la réussite éducative qui prend en charge des enfants sur leur territoire, soutiennent donc fortement un dispositif dont elles perçoivent certainement rapidement les effets.



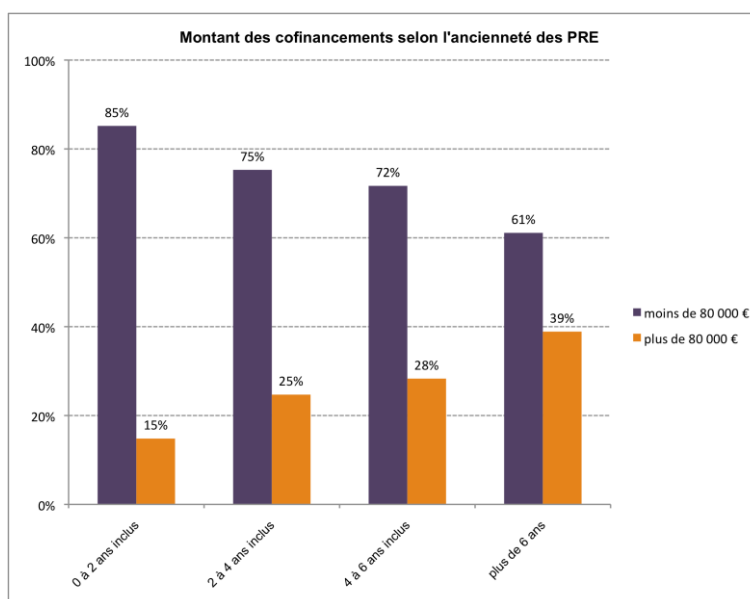
La composition du budget des projets est différenciée selon les sites. Si la part du financement Acsé est de 68% en moyenne, elle est supérieure à cette moyenne pour 63% des PRE, et inférieure pour 37% des PRE. Les PRE qui mobilisent le moins de cofinancements, soit ceux dont la part des financements Acsé représente plus de 68% de leur budget, se distinguent des autres sur les critères suivants :

- Ils construisent une part de parcours personnalisé plus importante parmi l'ensemble de leurs bénéficiaires. 67% comptent plus de 75% de parcours, contre 46% pour ceux qui mobilisent d'autres sources de financements et 23% en construisent entre 50% et 75% contre 15% pour les autres. Ce constat peut peut-être s'expliquer par le fait que la participation financière de certains partenaires implique parfois la mise en place d'actions spécifiques, moins directement en lien avec la construction de parcours.
- La thématique scolaire, celle de la veille éducative et de la prévention du décrochage sont plus souvent citées comme prioritaires par ces PRE mobilisant moins de cofinancements que la moyenne.

Parmi l'ensemble des projets, 54 ont un budget composé en totalité des financements alloués par l'Acsé.

> **Les facteurs qui jouent sur la capacité à mobiliser des cofinancements**

Plus les PRE sont anciens, plus ils mobilisent des cofinancements importants. Alors que les PRE de 0 à 2 ans mobilisent pour 85% moins de 80 000 € de cofinancements, c'est le cas de 75% des PRE de 2 à 4 ans, de 72% des PRE de 4 à 6 ans et de 61% des PRE de plus de 6 ans. Ces derniers mobilisent pour 39% plus de 80 000 € de cofinancements, contre 15% pour les PRE de 0 à 2 ans.

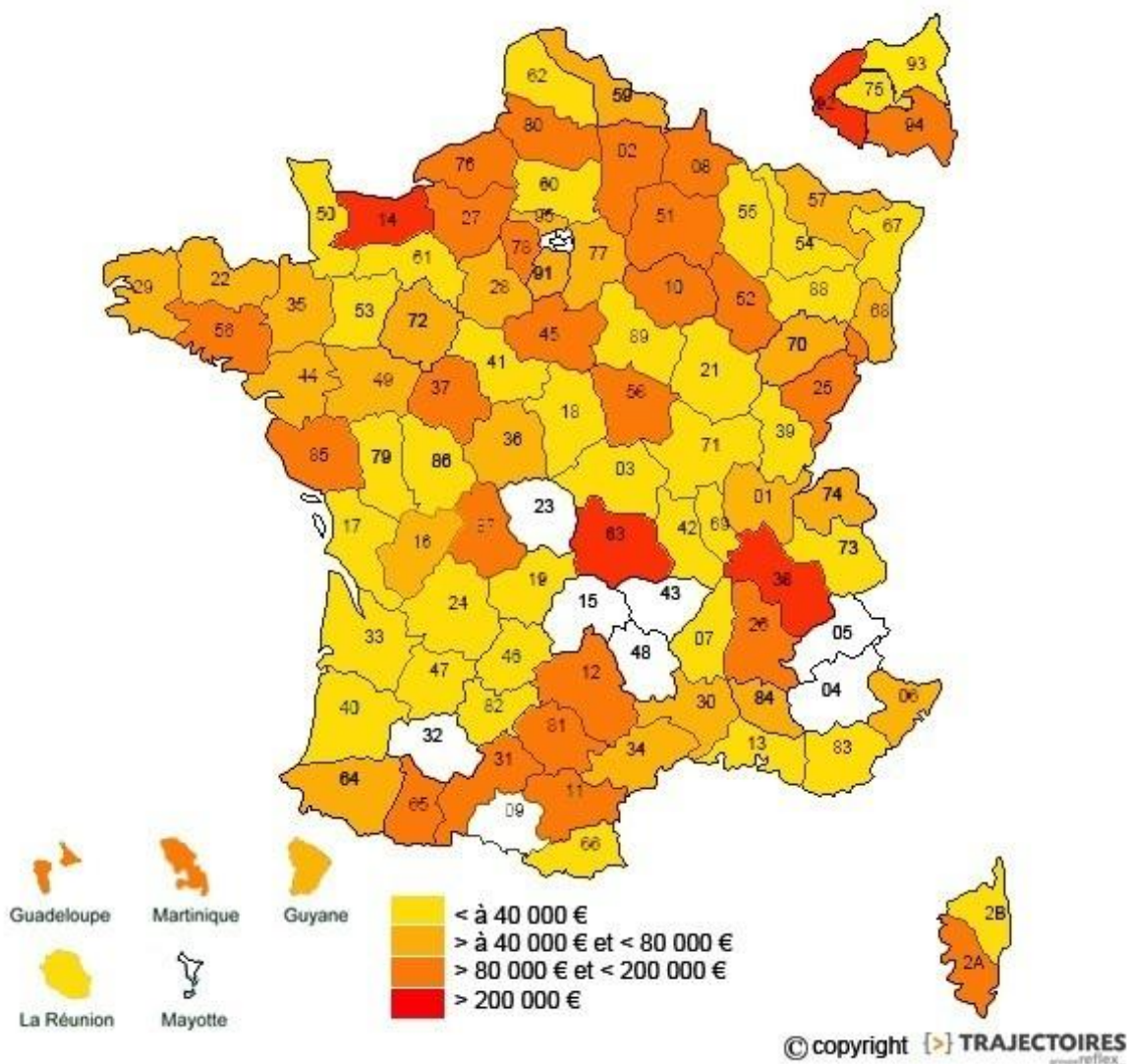


Le nombre de partenaires institutionnels influence aussi la capacité des PRE à bénéficier de cofinancements. En effet, plus ils mobilisent un nombre moyen de partenaires institutionnels élevé, plus ils sont cofinancés par les partenaires. Ainsi, 90% des PRE comptant 3 à 5 partenaires institutionnels bénéficient de cofinancements, contre 83% pour les PRE comptant 1 à 2 partenaires. Ainsi, **plus les partenaires sont impliqués dans le pilotage du dispositif, et plus ils s'impliquent financièrement.**

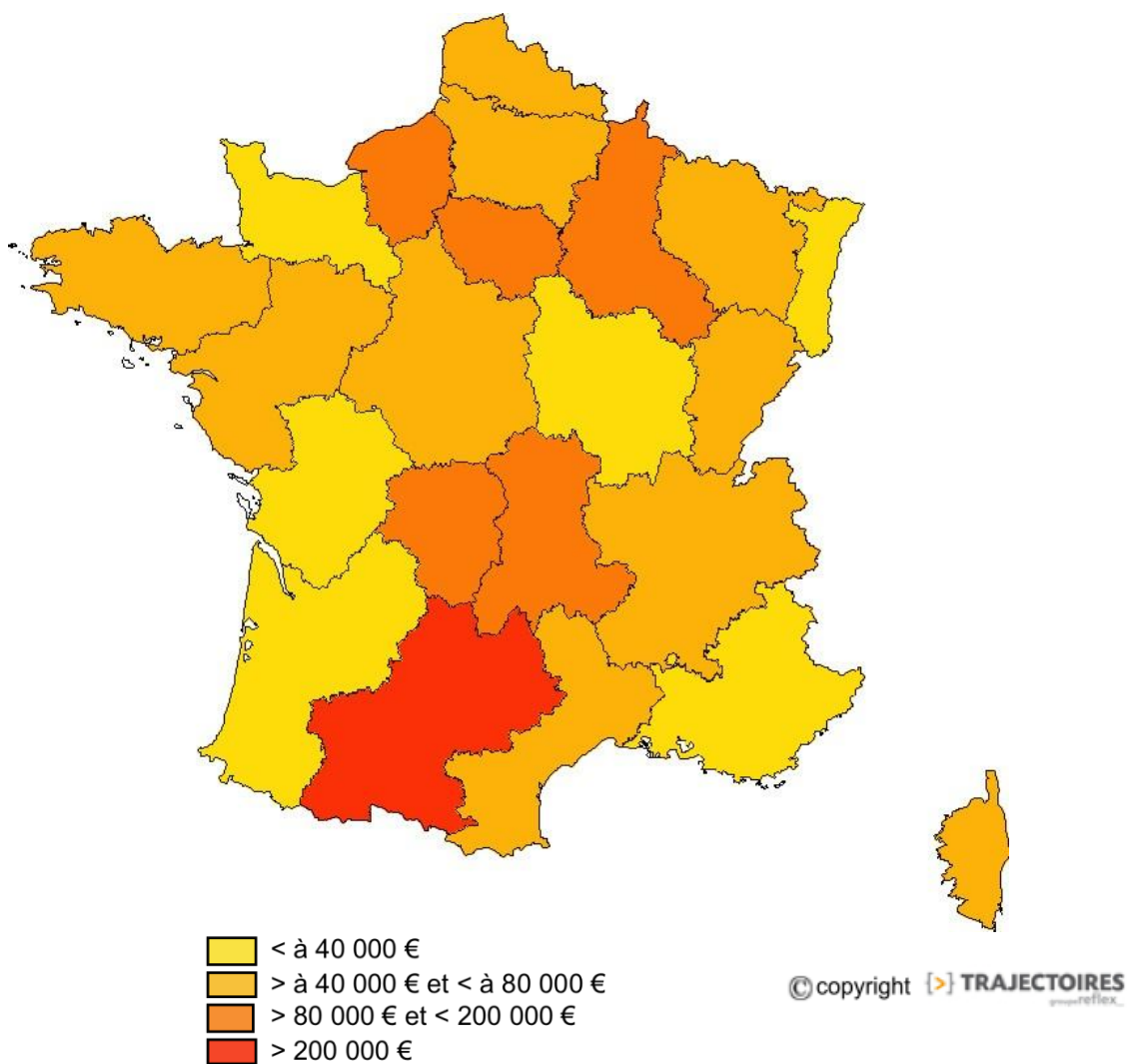
Le type de structure juridique peut également jouer sur la capacité des PRE à mobiliser des cofinancements directs et des valorisations. Même s'il est nécessaire de rester prudent avec ces résultats dans la mesure où les EPLE et les GIP représentent de très faibles effectifs (respectivement 14 et 25), les EPLE sont moins en capacité de mobiliser des cofinancements, alors que c'est la situation inverse pour les GIP. C'est sûrement la coloration plus scolaire des EPLE qui freine les partenaires à s'y impliquer. A l'inverse, les GIP, parfois créés *ex nihilo* pour porter la réussite éducative ou parfois dédiés à la politique de la ville, s'appuient davantage sur tous les partenaires qui s'y impliquent davantage. Les Caisses des écoles et les CCAS ou CIAS, qui représentent les structures juridiques les plus représentées, se situent dans la moyenne.

> **Le montant moyen de cofinancements par PRE, par département et par région**

Le montant moyen de cofinancements mobilisés par PRE par département (hors Acisé)



*Le montant moyen de cofinancements mobilisés par PRE par région
(hors Acsé)*



En résumé :***Des partenaires variés et actifs au sein des PRE***

- Le programme de réussite éducative est parvenu à **mobiliser de nombreux partenaires éducatifs** sur les territoires. L'Education nationale et les Conseils généraux, qui se sont mobilisés dès l'origine du programme, s'investissent dans la durée et constituent des partenaires majeurs de la réussite éducative. Les Caisses d'Allocations Familiales et la Prévention Spécialisée sont de plus en plus présentes au cours du temps. Sur le terrain, des partenaires très diversifiés se mobilisent, parmi lesquels les associations locales (centres sociaux, associations sportives, culturelles et de loisirs, etc).
- Ce sont ainsi des partenaires **très diversifiés** qui s'impliquent, œuvrant dans le champ scolaire, social, socio-éducatif, familial, sanitaire, etc. La diversité des partenaires présents est d'autant plus importante qu'elle garantit le repérage des enfants dans leurs différents temps et espaces de vie ainsi que la construction de parcours qui prennent vraiment en compte l'ensemble de leurs difficultés.
- L'engagement des partenaires se manifeste enfin par **leur participation financière** aux projets, qui représente en moyenne près d'un tiers du budget total du programme. Les communes participent au premier plan, ce qui témoigne sans doute de leurs perceptions positives des effets du programme sur les enfants de leur territoire.
- Le mode de portage des projets, assuré par une **structure juridique autonome à comptabilité publique**, pilotée par l'ensemble des partenaires, **facilite leur implication en leur donnant une place déterminante** dans les orientations données aux projets et à leur mise en œuvre.

3 > Un fonctionnement axé sur les équipes pluridisciplinaires et l'accompagnement des parcours

Pour rappel, les PRE sont globalement structurés autour d'un temps de coordination, d'une ou de plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS) et d'un temps de référence de parcours.

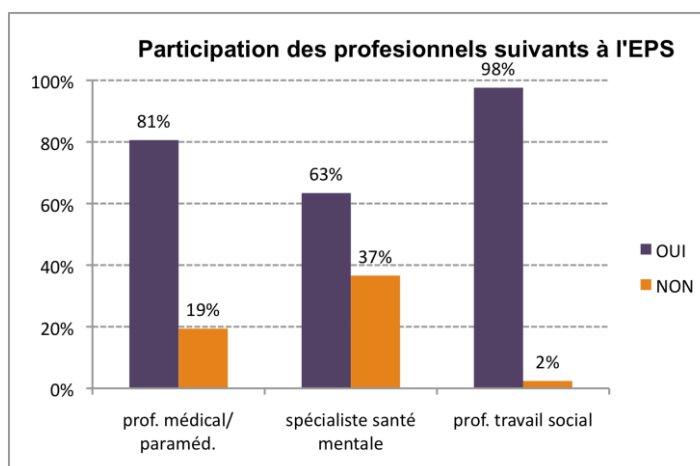
- La **coordination** vise à structurer et formaliser le partenariat pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de chaque projet. Elle conçoit et anime les EPS. Elle organise aussi le travail des différents postes affectés au projet. Elle vise enfin à rendre compte de ses avancées (au niveau budgétaire, mais aussi des effets produits sur les enfants et leurs familles).
- L'**EPS** est composée de professionnels de champs d'intervention variés et complémentaires (scolaire, social, socio-éducatif, sanitaire, etc.). Elle a pour mission d'analyser la situation de chaque enfant dans sa globalité avec le regard croisé des professionnels : son environnement familial, social, scolaire (etc.), ses difficultés mais aussi les potentialités sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Cela lui permet d'élaborer et de proposer à la famille un parcours de réussite éducative pour faire évoluer favorablement la situation de l'enfant, qu'elle suit jusqu'à la fin du parcours.
Selon les projets, les EPS prennent des configurations variées. Elles peuvent être composées de manière fixe ou modulable selon les situations d'enfants examinées. Elles peuvent être ou non organisées par tranche d'âge, par quartier. Elles peuvent avoir été créées *ex nihilo* ou par l'élargissement à de nouveaux partenaires des équipes de professionnelles pluridisciplinaires existantes (comme les équipes éducatives de l'Education nationale ou les équipes mises en place au moment de la veille éducative).
Quoiqu'il en soit, **les EPS constituent une innovation importante dans le soutien aux enfants en difficulté**. Très peu de dispositifs avaient proposé jusque-là **une pluridisciplinarité aussi aboutie** dans l'analyse des situations individuelles (comprenant par exemple l'animateur du Service jeunesse d'une commune, l'assistante sociale de secteur, un psychologue du CMPP, l'animateur du centre de loisirs, un directeur d'école, etc.).
- La **référence de parcours** comprend le temps d'accompagnement de l'enfant et de sa famille durant la mise en œuvre du parcours. Le contenu de ce temps est très variable dans la mesure où il est très adapté aux besoins des situations individuelles. Il peut par exemple s'agir de temps d'échanges et d'écoute avec les parents, d'accompagnements physiques de l'enfant à certaines actions du parcours, etc. La référence de parcours constitue aussi une innovation importante du programme de réussite éducative. En effet, très peu d'acteurs éducatifs avaient jusque là dans leurs missions le temps de mettre en œuvre cet accompagnement de forte proximité.

D'autres acteurs interviennent aussi dans la mise en œuvre des projets : des agents en charge de leur suivi administratif ainsi que des professionnels médicaux, sociaux, liés au champ de l'animation (etc.) impliqués dans les actions, souvent sous forme de vacations.

3.1 > Des équipes pluridisciplinaires de soutien nombreuses et particulièrement actives

En 2012, les PRE comptent un total de **1944 équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)**¹⁰. Ce nombre est en augmentation continue depuis la mise en œuvre du programme de réussite éducative. Le nombre d'EPS a augmenté de 13% par rapport à 2011. **Depuis 2007, il a globalement été multiplié par 2,5**. Ce constat s'explique non pas par l'augmentation du nombre de projets, qui s'est stabilisé depuis 2010, mais par **l'augmentation du nombre d'enfants en parcours** de réussite éducative, qui requiert la mobilisation des EPS.

Les EPS comprennent en totalité au moins un travailleur social (assistante sociale, éducateur, etc.). Pour 81% d'entre elles, elles intègrent un professionnel du champ médical ou paramédical. Près des deux tiers (63%) associent également un spécialiste dans le champ de la santé mentale. Il n'y a pas d'évolution particulière dans la composition des EPS par rapport à l'an dernier. Celles-ci associent des professionnels de champs variés, en capacité de porter un regard pluridisciplinaire sur la globalité des difficultés des enfants.



En moyenne, les EPS se réunissent **13 fois par an**, soit un peu plus d'une fois par mois. Le rythme des réunions est stable par rapport à l'an dernier (14 réunions annuelles). Le délai moyen entre le moment où un enfant est orienté vers l'EPS et l'examen de sa situation par l'équipe est également stable. Il est de **20 jours** en 2012 pour 19 en 2011. **Avec plus d'une réunion par mois, les EPS sont ainsi en capacité d'étudier rapidement les situations qui lui sont présentées.** Elles témoignent **d'une réactivité très importante**, ce qui en constitue une véritable plus-value par rapport à d'autres dispositifs, beaucoup plus longs à se mettre en œuvre.

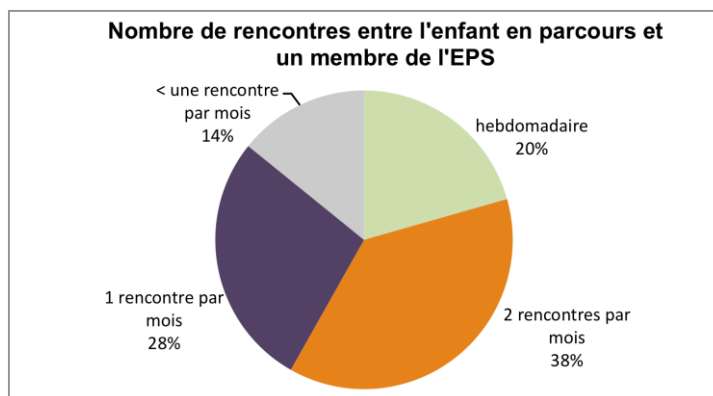
Ces équipes pluridisciplinaires sont bien **les lieux où se construisent les parcours individualisés de réussite**. En effet, plus les EPS se réunissent, plus la part des parcours individualisés de réussite est importante par rapport à celle des autres bénéficiaires. Parmi les sites qui comptent plus de 10 réunions annuelles des EPS, 65% comptent plus de 75% d'enfants en parcours individualisés par rapport à l'ensemble des enfants pris en charge, pour 57% pour les sites qui totalisent moins de 10 réunions annuelles.

¹⁰ Nous avons supprimé de ce total les PRE qui déclaraient 70 EPS et plus, soit 1 site pour 2012.

Les EPS constituent les instances de construction, mais aussi de suivi de parcours.

- Dans **81% des projets**, elles se prononcent sur tous les enfants **en début de parcours**.
- Lorsque les enfants sont en parcours, leur situation est réexaminée par l'EPS de façon variable selon les PRE. 46% des projets procèdent ainsi à ce réexamen par l'EPS pour chaque enfant, et 48% des projets le font seulement pour certains enfants. **Seuls 6% des PRE** ne réexaminent plus la situation des enfants durant leur parcours.
- Le **nombre de rencontres entre l'enfant en parcours et un des professionnels participant à l'EPS est élevé** (hebdomadaire dans 20% des projets, bimensuel dans 38%, mensuel dans 28% et inférieur à une rencontre par mois dans seulement 14% des projets). L'accompagnement personnalisé par un adulte référent en lien fréquent avec la famille et l'enfant, durant des moments formalisés ou informels, est un point fort du programme de réussite éducative. Le suivi renforcé qu'il permet, de même que l'établissement de relations privilégiées avec les enfants et les familles, sont des garanties du succès des parcours.
- En fin de parcours, **68% des PRE statuent sur chaque sortie de parcours** au sein des EPS. Ce moment est souvent l'occasion, pour les membres de l'EPS, de faire un bilan des actions menées et des évolutions des enfants et de leur famille par rapport aux difficultés initiales. La question des relais à travailler dans le cadre du droit commun peut également être posée.

Ces différents taux sont stables par rapport à 2011 et **plutôt élevés**.



Pour autant, **certaines marges de progression** existent afin de renforcer le suivi des enfants en parcours.

- Si une forte majorité des PRE élaborent des diagnostics individuels au sein des EPS au moment de l'entrée en parcours, **19% ne le font pas**. Des enfants entrent donc en parcours sans avoir bénéficié d'un diagnostic pluridisciplinaire de leur situation, alors que cette analyse constitue une réelle plus-value du dispositif puisqu'elle permet d'une part d'aborder l'ensemble des champs de difficultés de l'enfant et d'autre part, d'envisager tous les axes possibles d'action. Parmi ces PRE, une partie engage en effet certains enfants dans des actions d'accompagnement à la scolarité sans analyse complète de leur

situation, considérant que leurs difficultés sont principalement scolaires. La réalisation d'un diagnostic pluridisciplinaire permettrait néanmoins certainement de révéler d'autres difficultés sous-jacentes, les difficultés scolaires apparaissant souvent comme symptômes d'autres problèmes.

- **32% des PRE ne statuent pas sur la situation de chaque enfant en fin de parcours.** Ce moment apparaît pourtant comme un moment clé du parcours, qui pose la question de la prise de relais par le droit commun et par les familles, souvent inquiètes à l'idée de ne plus bénéficier du dispositif.
- Ce sont **les PRE qui construisent la part d'accompagnements personnalisés la moins importante qui suivent de manière moins systématique les enfants lorsqu'ils sont en parcours.** Parmi les PRE qui comptent plus de 50% de parcours individualisés, 85% réalisent systématiquement un diagnostic à l'entrée en parcours contre 61% pour ceux qui comptent moins de la moitié de parcours. De même, aux deux extrêmes, si les PRE ayant plus de 75% de parcours envisagent pour 71% la sortie de parcours en EPS, c'est le cas pour seulement 55% des PRE qui comptent moins d'un quart de parcours.

Quant à la durée moyenne des parcours, celle-ci varie également selon les PRE. Pour les parcours qui se sont achevés durant l'année 2011/2012, il ressort une durée moyenne inférieure à 7 mois pour 9% des PRE, comprise entre 7 et 12 mois pour 36%, entre 13 et 18 mois pour 32%, et enfin supérieure à 18 mois pour 17% des PRE. Ces résultats sont très proches de ceux observés l'an dernier sur cette question.

3.2 > De plus en plus de postes affectés à la référence de parcours

Les PRE comptent au total 5163 postes pour mettre en œuvre le dispositif, correspondant à 1722 équivalents temps plein (ETP). **Cela correspond à une moyenne de 3,5 ETP par projet.** Seuls 2% des projets ne mobilisent aucun poste, soit une part très à la marge.

Par rapport à 2011, les nombres d'ETP total et d'ETP moyen par projet sont relativement stables (passant respectivement de 1768 à 1722 et de 3,6 à 3,5).

L'analyse de l'évolution sur le plus long terme révèle une augmentation continue du nombre d'ETP jusqu'en 2010 et une certaine stabilisation voire diminution depuis. Ce mouvement suit visiblement l'évolution du nombre de PRE qui, comme vu précédemment, a augmenté continuellement jusqu'en 2010 pour se stabiliser ensuite.

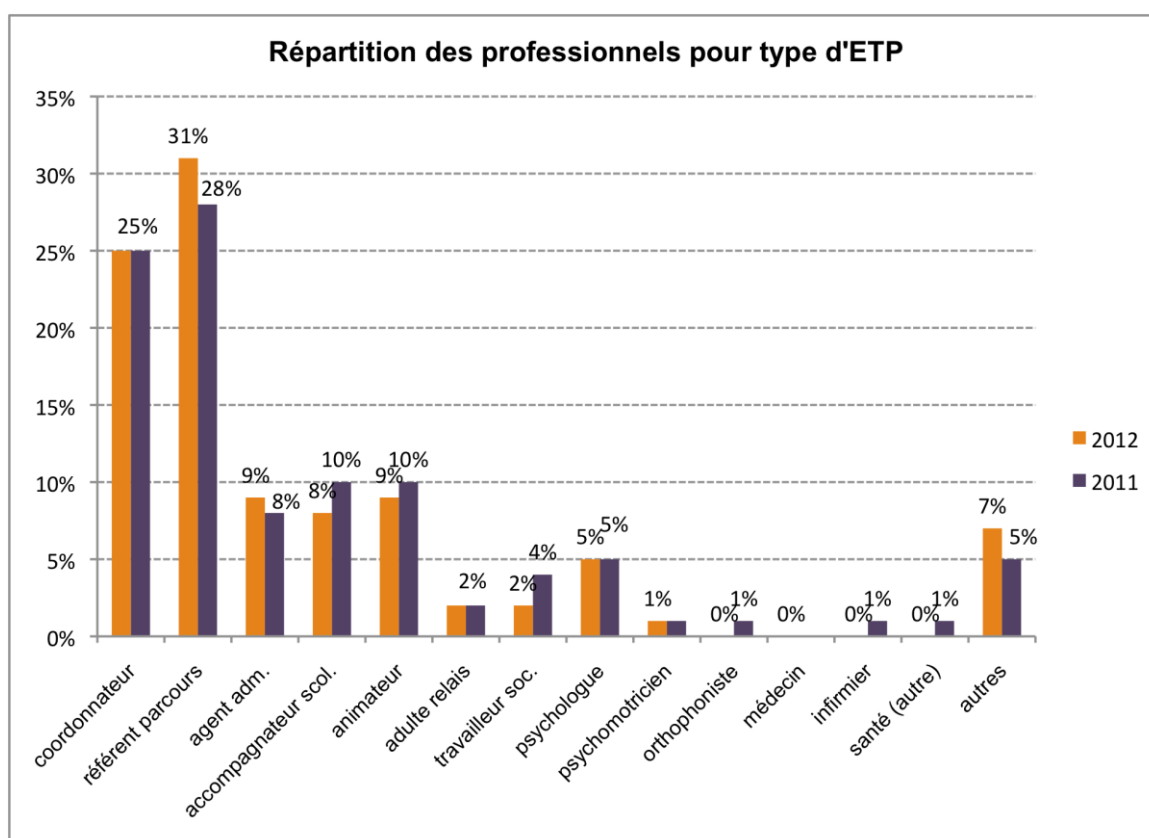
Pour 2012, les équivalents temps pleins sont constitués :

- Principalement de **référénts de parcours, dont le temps de travail représente près du tiers du total des ETP (31%).** C'est ainsi **l'accompagnement des enfants et de leur famille durant leur parcours personnalisé qui mobilise le plus les personnels œuvrant à la réussite éducative.**

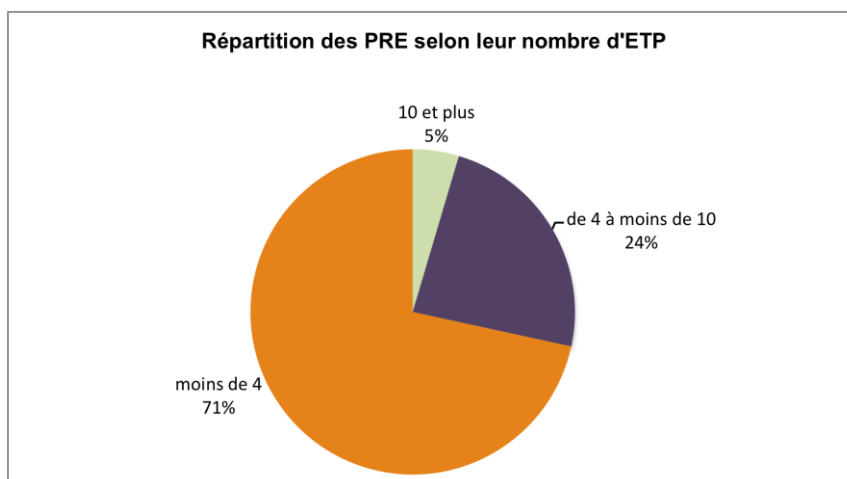
- Le temps affecté à la coordination des projets représente le quart du temps consacré aux projets (25% des ETP). A ce temps de coordination est associé le temps administratif qui représente 9% des ETP.
- Viennent ensuite les animateurs et les personnes en charge de l'accompagnement scolaire (représentant respectivement 9% et 8% des ETP).
- Si l'on regroupe les catégories des professionnels du champ de la santé (psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, médecin, infirmier), ceux-ci représentent 6% des ETP. Parmi eux, ce sont les psychologues qui sont les plus représentés (5%).
- Les travailleurs sociaux sont enfin moins présents (2% des ETP).

Par rapport à l'an dernier, **le temps consacré à la référence de parcours augmente**, en passant de 28% des ETP à 31%, parallèlement à une diminution du temps d'intervention des accompagnateurs scolaires (-2 points), des travailleurs sociaux (-2 points) et des animateurs (-1 point). Le temps de coordination est quant à lui stable entre 2011 et 2012.

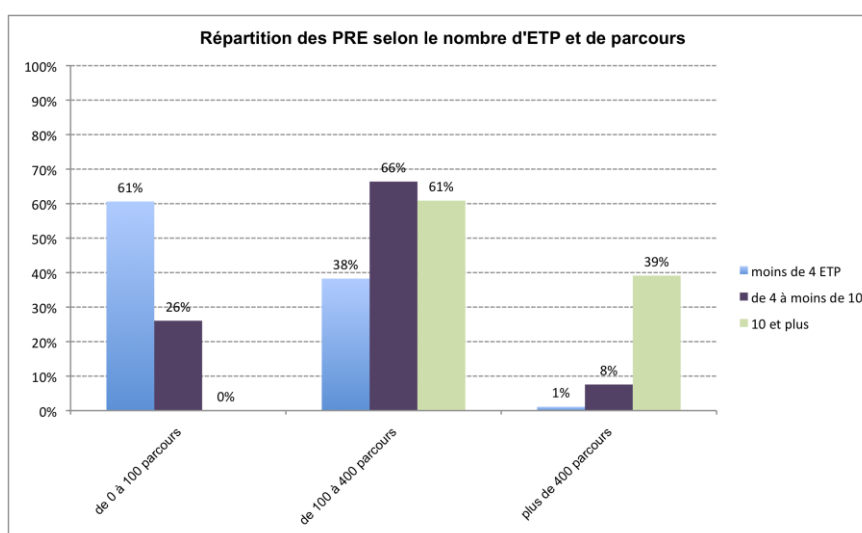
Ces évolutions confirment une tendance repérée sur le plus long terme. En effet, le temps de référence de parcours, qui représentait seulement 7% des ETP en 2008 a augmenté continuellement : entre 2008 et 2012, il a été multiplié par 5. **Cette augmentation est corrélée à l'individualisation progressive du programme de réussite éducative** qui permet la mise en place et le suivi de parcours personnalisés de plus en plus nombreux, sur lesquels nous reviendrons.



Si la moyenne du nombre d'ETP par PRE est de 3,5, les situations des projets sont néanmoins relativement diversifiées. En effet, alors que 72% des PRE fonctionnent avec moins de 4 ETP, 24% comportent 4 à 10 ETP et 5%, plus de 10. Par rapport à 2011, la part des PRE fonctionnant avec moins de 4 ETP est en légère augmentation (+3 points).



Pour autant, comme ce qu'avait révélé l'enquête en 2011, **plus il y a de temps plein au sein des PRE, plus le nombre de parcours construits est important**. Parmi les PRE mobilisant moins de 4 équivalents temps pleins, 61% ont construit au plus 100 parcours. A l'inverse, parmi les PRE comptant 10 équivalents temps pleins et plus, aucun n'a construit moins de 100 parcours, 61% en ont construits de 100 à 400 et 39%, plus de 400. Pour les PRE comptant 4 à 10 ETP, ils ont construit majoritairement 100 à 400 parcours (soit +28 points par rapport aux PRE comptant moins de 4 ETP).



Enfin, plus le nombre d'équivalents temps pleins est important et **plus l'activité du PRE est également renforcée en termes de lien avec les partenaires de terrain et de rythme des réunions des équipes pluridisciplinaires**. En effet :

- Alors que les PRE bénéficiant de 0 à moins de 4 temps pleins travaillent en moyenne avec 5 à 8 partenaires pour 39% d'entre eux, c'est le cas de 59% des PRE qui fonctionnent avec 4 à 10 temps pleins.

- Alors que les PRE bénéficiant de 0 à moins de 4 temps pleins comptent pour 71% d'entre eux un nombre moyen annuel d'EPS entre 0 et 10, c'est le cas de 62% des PRE comptant 4 à 10 temps pleins et de 39% de ceux qui bénéficient de plus de 10 temps pleins.
A l'inverse, alors que les PRE avec 0 à moins de 4 temps pleins comptent pour 29% d'entre eux une moyenne annuelle de réunions des EPS de plus de 10, c'est le cas de 38% des PRE avec 4 à 10 temps pleins, et de 61% de ceux qui en ont 10 et plus.

En résumé :

Un fonctionnement axé sur les équipes pluridisciplinaires et l'accompagnement des parcours

- Les PRE sont de plus en plus structurés autour des **EPS** qui constituent **l'outil central de construction des parcours personnalisés** de réussite éducative. Celles-ci ont été **multipliées par 2,5 depuis 2007**, parallèlement à l'augmentation du nombre de parcours. Elles comprennent des **professionnels de champs variés** puisque toutes comportent un travailleur social et une grande majorité un professionnel du champ de la santé ainsi qu'un spécialiste de santé mentale. Elles sont **particulièrement actives** puisqu'elles se réunissent en moyenne plus d'une fois par an. Elles témoignent ainsi **d'une réactivité très importante** face aux situations d'enfants en difficulté (20 jours entre l'orientation d'un enfant vers le PRE et l'étude de sa situation par l'EPS). Elles **suivent enfin de manière serrée les parcours personnalisés** puisqu'une forte majorité analyse les situations non seulement à l'entrée dans le programme, mais aussi durant le déroulement des parcours et au moment de la sortie du dispositif. Des **marges de progression demeurent néanmoins possibles** sur ce dernier point puisqu'environ un PRE sur cinq ne réalise pas systématiquement ce suivi.
- Le temps de référence de parcours, c'est-à-dire le temps affecté à l'accompagnement individuel des enfants et des familles tout au long des parcours, **augmente continuellement** depuis la mise en œuvre du programme. **Multiplié par cinq depuis 2008**, il devient le principal temps mobilisé pour la mise en œuvre des projets. En plus du temps de coordination sont mobilisés d'autres professionnels de champs variés (des animateurs, des accompagnateurs scolaires, des psychologues, des acteurs du champ de la santé) pour la mise en place des actions qui abordent donc toutes les difficultés des enfants.
- Bénéficiant d'EPS particulièrement structurées et actives ainsi que de référents de parcours qui accompagnent les enfants et les familles dans la proximité, les PRE sont ainsi de plus en plus axés sur la construction de parcours personnalisés de réussite éducative.

4 > La réussite éducative, un programme désormais centré sur l'accompagnement individuel des enfants

Par le programme de réussite éducative, l'Etat a souhaité introduire, en 2005, un changement majeur dans l'accompagnement des enfants en difficulté en prenant en compte la globalité de leur situation grâce au travail mené par les EPS et en leur proposant des parcours individualisés de réussite. Comme évoqué en introduction, il s'agissait de passer d'une logique d'action centrée sur les territoires en difficulté où étaient proposées des actions principalement collectives, à une logique croisant les territoires et l'individu.

Si tels étaient les objectifs de départ, la majorité des premiers projets engagés se sont principalement orientés vers le développement d'actions collectives ou semi-collectives. C'est ce que révélaient les résultats de la première étude lancée par l'Etat rapidement après la mise en œuvre du programme de réussite éducative, au premier semestre 2006. Différents facteurs pouvaient expliquer cette première orientation des projets.

- Tout d'abord **le contexte du lancement du programme** : si celui-ci donnait les grandes orientations à suivre, il ne précisait pas dans le détail ses modalités de mise en œuvre, laissant ainsi une marge d'initiatives importante aux acteurs locaux. Ceux-ci y ont répondu rapidement, et ont mis en œuvre les cadres d'intervention qu'ils maîtrisaient déjà, principalement axés sur ce type d'actions.
- De plus, durant cette période, certains dispositifs éducatifs, parmi lesquels les Contrats Educatifs Locaux, souffraient dans une partie de ces territoires d'une réduction importante de moyens financiers. Une partie des actions qu'ils permettaient de mettre en place ont donc été **maintenues par la mobilisation des crédits alloués pour la réussite éducative**.

Face à ces constats, l'Etat a engagé, entre autres actions, l'élaboration et la publication d'un guide méthodologique pour la mise en œuvre des PRE¹¹. Celui-ci a permis de préciser les grandes orientations soutenues et leurs déclinaisons techniques pour mettre en œuvre la structure juridique porteuse, définir les EPS, construire les parcours, préciser les missions des référents de parcours, etc. **Les représentants de l'Etat et de l'Acse au niveau central comme au niveau local ainsi que les acteurs locaux en charge des projets, ont porté depuis l'individualisation des projets. Comme le montrent les résultats suivants, ces interventions ont porté leurs fruits.**

> Depuis l'origine du PRE, près de 745 000 enfants bénéficiaires

Au total, depuis la mise en œuvre du PRE, ce sont près de **745 000 enfants qui ont bénéficié du programme de réussite éducative**.

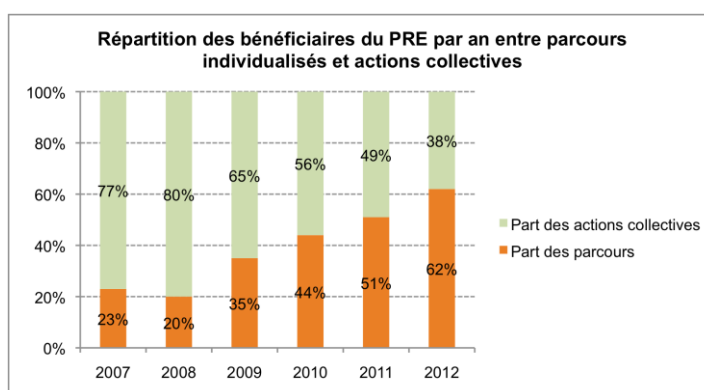
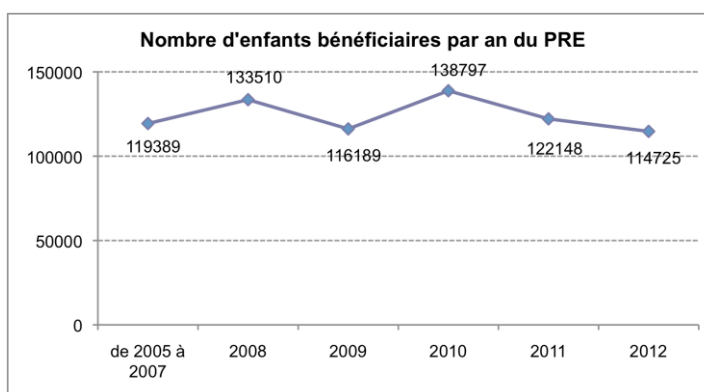
> Pour 2011/12, 62% d'enfants en parcours individualisés parmi les bénéficiaires

Pour l'année scolaire 2011/2012, ce sont au total 114 725 enfants ont bénéficié du programme de réussite éducative. Si ce nombre total est en diminution par rapport à

¹¹ *Guide méthodologique : Mettre en œuvre un projet de réussite éducative*, les Editions de la DIV, Collection Repères, juin 2007.

2010 (-21%), le nombre de parcours individualisé est en revanche en augmentation, passant de 59 600 en 2010 à 71 481 en 2012 (+20%). C'est le nombre d'enfants engagés dans des actions uniquement collectives qui connaît une diminution importante, passant de 77 093 en 2010 à 43 244 en 2012 (78%).

Ainsi, parmi l'ensemble des bénéficiaires du programme de réussite éducative durant l'année scolaire 2011/2012, **62% des enfants ont été engagés dans des parcours personnalisés** de réussite, alors que cette part était seulement de 23% en 2007. Pour mémoire, c'est en 2011 que la part des parcours est devenue majoritaire pour la première fois depuis la mise en œuvre du programme. La tendance à l'individualisation du dispositif s'affirme ainsi fortement entre 2011 et 2012.

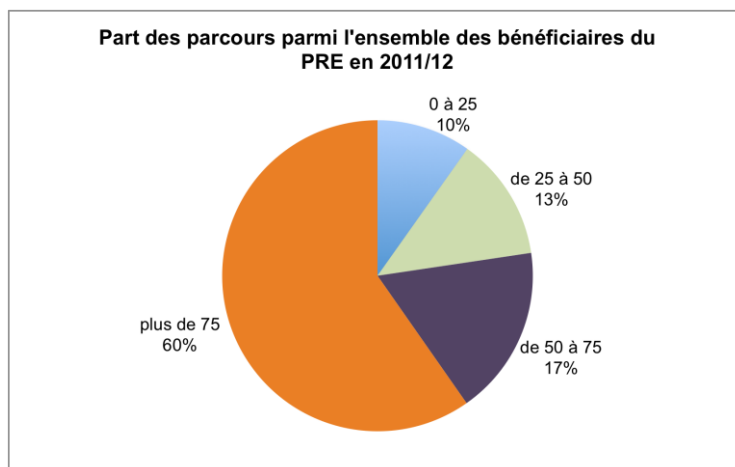


> Une situation différenciée selon les sites

Pour autant, au-delà de cette moyenne, il existe des écarts importants entre les PRE sur la répartition entre part de parcours individualisés et part d'enfants qui sont uniquement en actions collectives.

- Si la part de parcours individualisés est en moyenne de 62%, une part importante des projets comporte plus de 75% de parcours parmi leurs bénéficiaires. C'est le cas de 60% d'entre eux. Une forte majorité des PRE ont donc construit des parcours dans des proportions plus fortes que la moyenne. Cette part des projets avec plus de 75% de parcours est en augmentation depuis 2011 (+5 points).
- 18% des PRE comptent 50% à 75% de parcours parmi les enfants entrés dans le dispositif et 13% en comptent 25% à 50%. Seuls 10% des projets

comptent au plus 25% de parcours. Ces derniers paraissent donc relativement à la marge parmi l'ensemble des PRE.



- Si, au niveau global, la part de parcours est donc de 62%, cette moyenne est en fait considérablement amoindrie par les 23% de PRE dans lesquels les parcours sont minoritaires. En effet, **pour les 77% de PRE avec plus de 50% de parcours individuels** parmi leurs bénéficiaires, **la part moyenne de parcours s'élève à 86%**. Elle est en revanche de 24% seulement pour les 23% de PRE comptant moins de 50% de parcours.

➤ **298 PRE avec plus de 75% de parcours individualisés**

Par rapport à 2011, 30 PRE supplémentaires se situent dans cette tranche supérieure à 75% de parcours parmi leurs bénéficiaires. Parmi eux, **187 PRE** (soit 63% de cette tranche et 37% du total des PRE) ont une compréhension stricte de la réussite éducative puisqu'ils ne comptent que des parcours individualisés. Cette part est également en augmentation depuis 2011 (+3 points).

Ces 298 PRE parviennent à impliquer un nombre de partenaires de terrain un peu plus élevé que la moyenne. 48% en associent 5 à 8 contre 45% pour l'ensemble des projets.

Leur(s) équipe(s) pluridisciplinaire(s) suivent davantage les enfants en parcours. La situation de chaque enfant est examinée à l'entrée dans le dispositif pour 86% d'entre eux, pour une moyenne de 81%. 49% reviennent sur la situation de chaque enfant en cours de parcours, contre 46% en moyenne. 71% statuent sur la sortie de parcours en EPS, contre 68% en moyenne.

Ces PRE comptent globalement plus de parcours que les autres. 57% d'entre eux en ont construit plus de 100, contre 51% pour l'ensemble des projets.

Enfin, la thématique prioritaire apparaît moins souvent scolaire : elle l'est pour 38% d'entre eux contre 43% en moyenne (comme nous le verrons plus loin). Les actions d'accompagnement à la scolarité semi-collectives ou collectives y sont ainsi certainement moins présentes.

➤ **88 PRE avec 50 à 75% de parcours individualisés**

Ceux-ci se situent dans la moyenne de l'ensemble des PRE. Ils s'en distinguent par le fait qu'ils comptent un peu plus souvent de 4 à 10 temps pleins (31% contre 24%). Ils construisent un nombre de parcours un peu plus élevé : 49% en construisent de 100 à 400, contre 46% en moyenne. Ils mobilisent enfin des montants de cofinancements plus importants : 32% mobilisent plus de 80 000 € de cofinancements, contre 26% en moyenne.

➤ **64 PRE avec 25 à 50% de parcours**

Ces projets fonctionnent plus souvent avec moins de 4 équivalents temps pleins (77% contre 72% en moyenne). Les équipes pluridisciplinaires semblent moins actives. Elles se réunissent moins régulièrement : 23% se réunissent plus de 10 fois par an, contre 33% en moyenne. Leur(s) EPS examinent un peu moins fréquemment la situation de chaque enfant en début de parcours (69% contre 81% pour l'ensemble des PRE) et en fin de parcours (64% contre 68%). Ils construisent enfin moins de parcours (55% en ont construit moins de 100 contre 49% en moyenne).

➤ **49 PRE avec moins de 25% de parcours**

Le nombre de PRE comptant moins de 25% de parcours a diminué de manière significative depuis l'an dernier (-20 PRE). Ils sont plus récents que la moyenne des PRE : 35% ont démarré il y a au plus 4 ans, contre 25% en moyenne. Ils comptent plus souvent moins de 4 temps pleins pour les faire fonctionner (76% contre 72% en moyenne). Le nombre de partenaires de terrain impliqués est plus faible : 73% en comptent moins de 5, contre 55% en moyenne. Leur(s) EPS sont moins actives : pour 82% d'entre eux, elles se réunissent entre 0 et 10 fois dans l'année, contre 67% en moyenne. Elles examinent moins souvent la situation de chaque enfant en début de parcours (73% contre 81%), en milieu (33% contre 46%) et à la sortie du dispositif (55% contre 68%). Ils comptent enfin moins de parcours personnalisés : 84% de ces PRE en ont construit moins de 100, contre 49% en moyenne. La thématique scolaire est davantage prédominante : elle est prioritaire pour 57% de ces projets, contre 43% en moyenne.

Afin de mieux comprendre la réalité des PRE de ces deux dernières catégories (moins de 50% de parcours individualisés), nous proposons, en fin de document, une partie qui leur est consacrée.

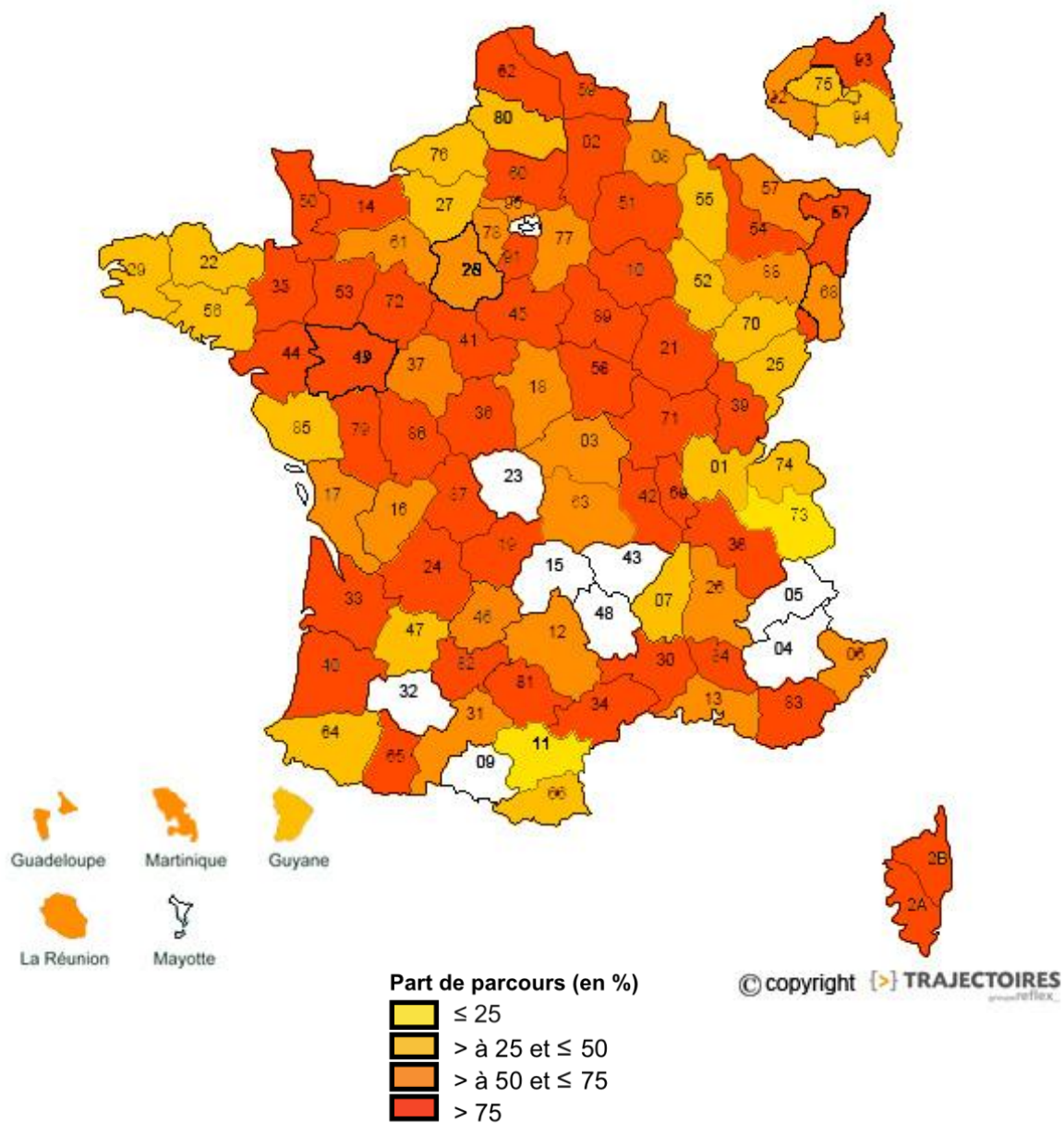
	Synthèse des indicateurs évoqués sur ces quatre « tranches » de PRE selon la part de parcours parmi les bénéficiaires			
	De 0 à 25% de parcours	De 25% à 50% de parcours	De 50% à 75% de parcours	Plus de 75% de parcours
Nombre de PRE concernés en 2012	49	64	88	298
Part des PRE associant 5 à 8 partenaires de terrain	27%	45%	43%	48%
Part des PRE examinant en EPS la situation de chaque enfant <u>à l'entrée en parcours</u>	73%	69%	78%	86%
Part des PRE examinant en EPS la situation de chaque enfant <u>en fin de parcours</u>	55%	64%	69%	71%
Part des PRE ayant construit plus de 100 parcours	16%	46%	52%	57%
Part des PRE mobilisant plus de 80 000 € de cofinancements	43%	31%	32%	21%

> La part des parcours individualisés selon les départements et les régions

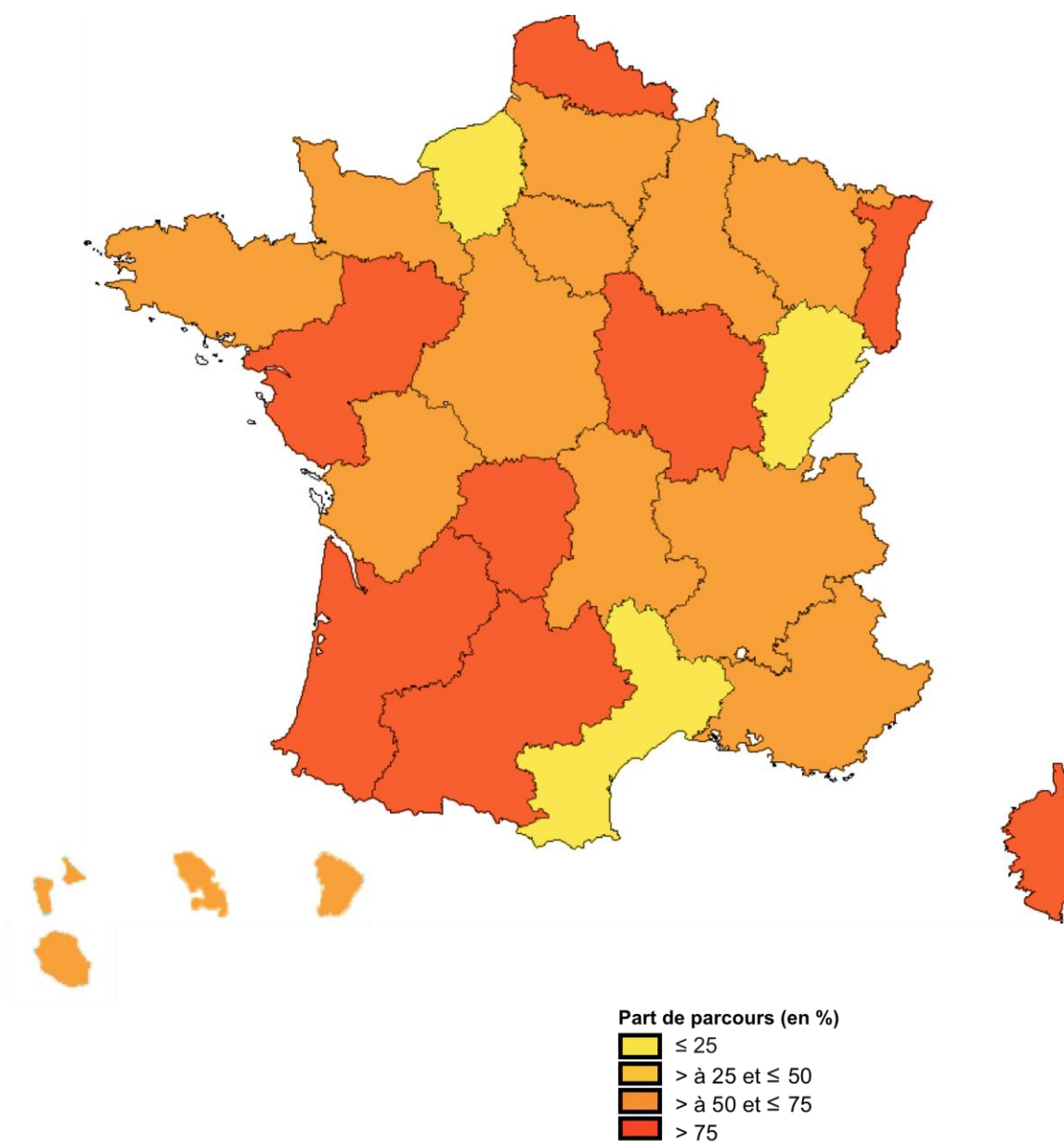
Les cartes présentées ci-dessous présentent la répartition parcours individualisés/autres bénéficiaires par département et par région. Elles sont néanmoins à lire avec prudence car au sein d'un même département ou d'une même région, on peut retrouver des situations aussi variées que celles décrites précédemment, avec par exemple un site qui « pèse lourd » en termes d'actions collectives et une moyenne territoriale qui de fait, ne reflète pas la pleine réalité des dispositifs de ce territoire.

Par rapport à l'an dernier, certains départements se distinguent par une hausse importante de la part des parcours individualisés : la Corrèze passant de 50% à 100% de parcours, l'Isère passant de 33% à 75%, la Loire passant de 47% à 100%, le Puy de Dôme passant de 16% à 56%, le Haut-Rhin, passant de 37% à 73% et le Tarn passant de 22% à 97%.

Part des parcours individualisés par rapport au total des enfants bénéficiaires du PRE par département



*Part des parcours individualisés par rapport au total des enfants bénéficiaires du PRE
par région*



© copyright [>] **TRAJECTOIRES**
www.reflex

> Le PRE, un rôle d'orientation vers le droit commun

Outre la construction de parcours individualisés de réussite éducative, le PRE possède aussi un rôle d'orientation de certains enfants vers le droit commun lorsque leurs difficultés en relèvent. Au sein de 60% des projets pour lesquels les coordonnateurs connaissent le nombre d'enfants concernés par cette réorientation, ce sont 5 803 enfants qui bénéficient ainsi indirectement du dispositif, parce que, par son biais, ils sont mis en relation avec les actions de droit commun dont ils relèvent.

En résumé :

La réussite éducative : un programme désormais centré sur l'accompagnement individuel des enfants

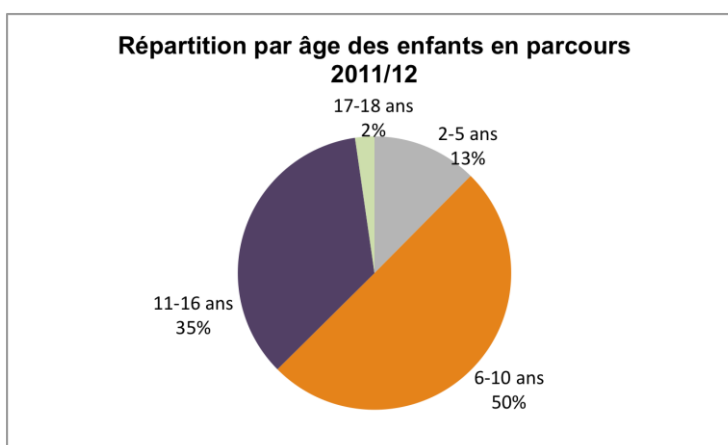
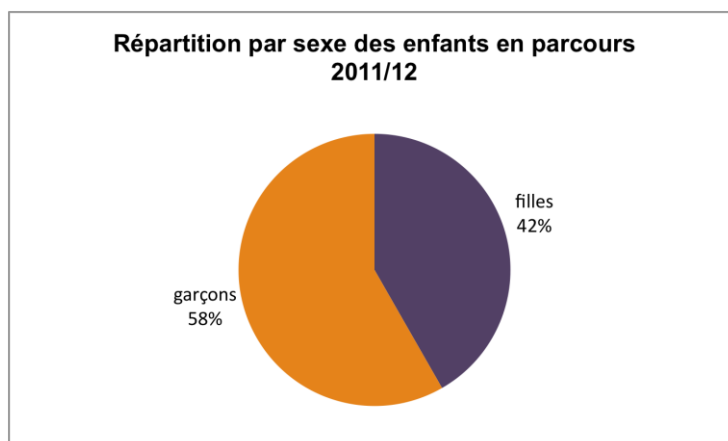
- Les PRE comptent désormais une part importante, parmi leurs bénéficiaires, de parcours personnalisés de réussite éducative. Celle-ci était seulement de 23% en 2007. Elle était devenue majoritaire en 2011 et progresse fortement entre 2011 et 2012 pour parvenir à 62%. Ce sont ainsi près de 2 enfants sur 3 bénéficiaires du programme qui sont engagés dans des parcours. Le programme est donc parvenu, après 7 ans de fonctionnement, à véritablement se décentrer des dispositifs éducatifs locaux existant jusque-là et principalement axés sur la mise en œuvre d'actions collectives. Il est maintenant **centré sur ce pour quoi il avait été prévu à son origine : le suivi global personnalisé des enfants en difficulté et leur accompagnement dans la proximité**. Au-delà de cette moyenne, il demeure néanmoins des écarts importants entre les PRE.
- Si un nombre important de projets (187) comportent 100% de parcours parmi leurs bénéficiaires et témoignent ainsi d'une compréhension stricte de la réussite éducative, il demeure un certain nombre de projets, équivalents à moins d'un quart de l'ensemble des PRE, **qui comprennent moins de la moitié de parcours**. Si cette part de projets diminue progressivement d'année en année, ils font néanmoins baisser la moyenne de parcours individualisés parmi l'ensemble des bénéficiaires de la réussite éducative : ces projets exclus, cette moyenne s'élève en effet à 86%.

5 > Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE

> Plus de garçons et une majorité de 6-10 ans parmi les enfants en parcours

Pour l'année scolaire 2011/12, comme pour les années précédentes, la majorité des enfants en parcours personnalisé de réussite éducative sont **des garçons** (58%). La présence des garçons par rapport aux filles (42%) est plus forte **pour toutes les tranches d'âge**. Il est à noter que cette proportion de filles bénéficiaires a pu baisser par rapport aux premières enquêtes menées (45%).

Ce sont **les enfants de 6 – 10 ans qui sont majoritaires** parmi les parcours engagés (50%), devant les 11-16 ans (35%), puis les 2 – 5 ans (13%). 2% des jeunes en parcours ont plus de 16 ans¹². La répartition par âge est aussi **très stable dans le temps**.

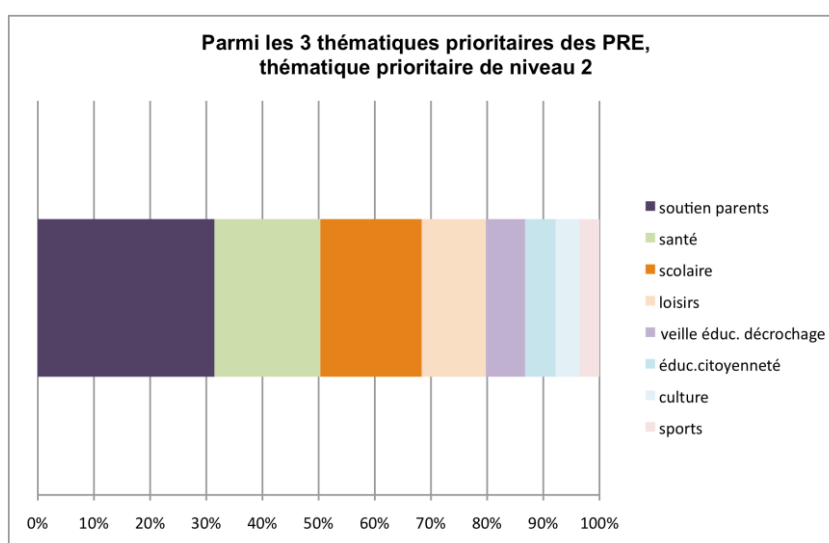
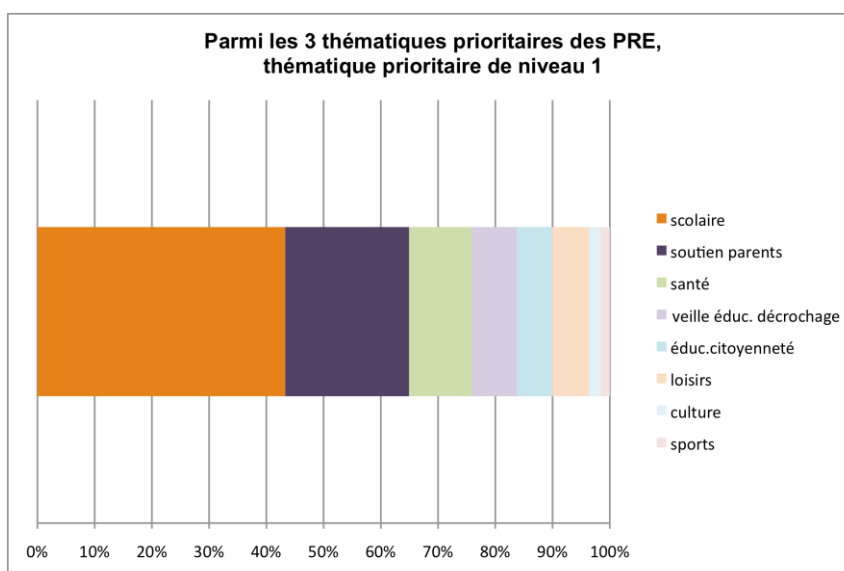


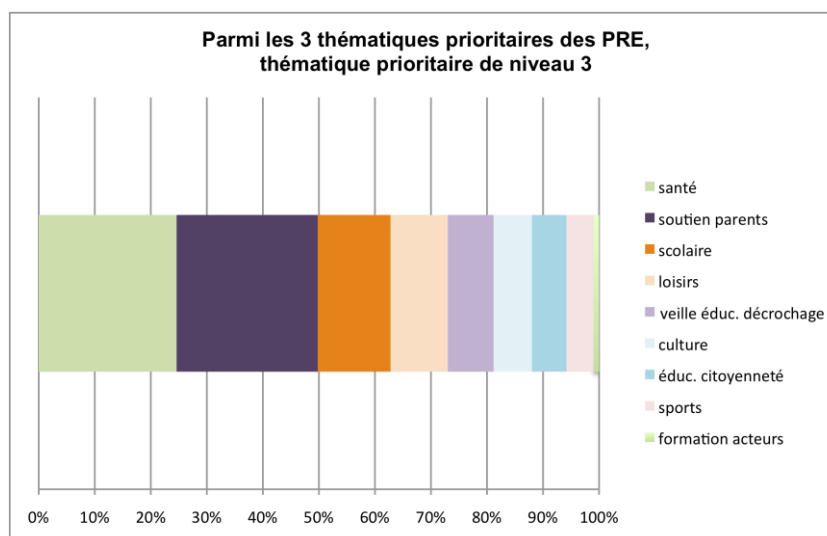
¹² Ce sont soit des jeunes entrés en parcours avant l'âge de 16 ans et dont le parcours se poursuit, soit des jeunes bénéficiant d'un PRE 16-18 ans, mais en place par exemple par la Région Rhône-Alpes.

> **Les thématiques dominantes : le scolaire, le soutien aux parents et la santé**

Parmi l'ensemble des thématiques d'intervention des PRE proposées dans l'enquête, la thématique citée en niveau de priorité 1 est le champ du scolaire pour 43% des projets. Vient ensuite le soutien aux parents (22%), la santé (11%), la veille éducative (8%), l'éducation à la citoyenneté à même hauteur que les loisirs (6%). Le sport et la culture sont déclarés prioritaires dans 2% des projets. La thématique la plus souvent citée en niveau de priorité 2 est le soutien aux parents, et celle citée en niveau de priorité 3, la santé.

Ce sont donc bien les thématiques scolaire, parentale et liées à la santé qui sont les plus importantes. Pour autant, la réussite éducative aborde l'ensemble des thématiques citées, ce qui révèle le fait que les parcours sont effectivement composés d'actions dans divers champs qui tentent de prendre en charge l'enfant dans sa globalité. En revanche, le sport et la culture occupent une place particulièrement réduite.





Si ces données sont tout à fait stables par rapport à 2011, des évolutions sont néanmoins notables sur le plus long terme.

- La thématique scolaire, bien qu'elle soit la plus souvent citée en thématique prioritaire d'intervention de niveau 1 en 2012, est de moins en moins prédominante. En 2007, elle était citée comme thématique prioritaire dans plus de 60% des projets, pour 43% cette année.
- La thématique du soutien aux parents prend en revanche plus d'essor, passant d'un peu plus de 10% en 2007 à 22% en 2012.

Parallèlement à l'individualisation du dispositif qui donne une place prépondérante aux parcours de réussite éducative, il y a donc diversification des thématiques d'intervention qui sont mobilisées pour répondre à l'ensemble des difficultés des enfants. Des marges de progression demeurent néanmoins dans les champs des loisirs, du sport et de la culture qui peuvent être des leviers intéressants.

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière d'accompagnement scolaire

Parmi les 64% des coordonnateurs qui déclarent connaître la part des financements de l'Acsé affectée à l'accompagnement à la scolarité, celle-ci représente en moyenne 24% de ces financements. Cette part est en légère diminution depuis 2011 (-5 points), mais est globalement stable sur le plus long terme.

Le nombre de sites qui consacrent plus 30% des financements de l'Acsé à l'accompagnement scolaire est en diminution depuis 2011. Il passe de 120 à 93 en 2012.

Si, à la différence de l'an dernier, les PRE qui affectent des financements plus importants à l'accompagnement scolaire ne se démarquent pas particulièrement par une thématique prioritaire d'intervention davantage scolaire, ils construisent en revanche proportionnellement moins de parcours de réussite éducative que les autres. Alors que 64% des PRE qui affectent moins de 30% des financements Acsé à l'accompagnement scolaire construisent plus de 75% de parcours individualisés pour leurs bénéficiaires, c'est le cas de 47% parmi les projets qui affectent plus de 30% de leurs financements à ce type d'actions.

> Zoom sur l'intervention des PRE en matière de prévention du décrochage

Parmi les 95% de coordonnateurs qui savent si le PRE a établi des relations avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire, 64% affirment que c'est effectivement le cas. Cette proportion est en augmentation depuis l'an dernier (+8 points), ce qui est sans doute à mettre en lien avec la structuration des plates-formes de lutte contre le décrochage, même s'il demeure encore une petite marge de progression.

Au niveau global, une majorité des PRE (64%) ont donc établi des relations de travail avec les services académiques sur la question du décrochage scolaire. Ceci est plus vrai encore pour les PRE qui incluent des quartiers CUCS de niveau 1, où 67% ont établi de telles relations de travail, contre 56% pour ceux qui n'en incluent pas. Les PRE qui ont établi ces relations de travail déclarent plus souvent que les autres la veille éducative et le décrochage scolaire comme thématique prioritaire d'intervention : c'est le cas de 11% d'entre eux, contre 3% pour les autres.

Enfin, parmi les 66% des projets où cette information est connue des coordonnateurs, ce sont au total près de 11 350 enfants qui ont bénéficié d'une action de prévention du décrochage scolaire. Ce nombre est certainement en dessous de la réalité dans la mesure où 34% des projets n'ont pas pu communiquer cette donnée. Il représente pour autant une part déjà importante des enfants en parcours de réussite éducative, soit 16%.

> Zoom sur les interventions relevant du soutien familial

Comme en 2011, tous les PRE, ou presque, ont développé des actions relevant du soutien familial durant l'année scolaire 2011/2012 (95%, soit un taux très stable par rapport à l'an dernier). L'accompagnement des enfants est donc mis en œuvre dans une proximité importante avec les parents qui peuvent être, directement ou indirectement, bénéficiaires d'actions. Parmi les 78% des projets où cette information est connue des coordonnateurs, ce sont plus de 24 200 familles qui ont bénéficié d'actions d'accompagnement personnalisé (accompagnement intrafamilial, médiation...).

Chacun de ces PRE totalise en moyenne 4 types d'interventions à destination des familles. Celles-ci sont composées pour les trois quarts d'actions individuelles d'accompagnement des familles dont, à part égale, des actions d'accompagnement intrafamilial, de médiations famille-école, d'accompagnement social et d'accompagnement vers les autres services de droit commun. Pour un quart, il s'agit d'actions collectives d'informations ou visant la participation des familles. Ces données sont stables par rapport à 2011.

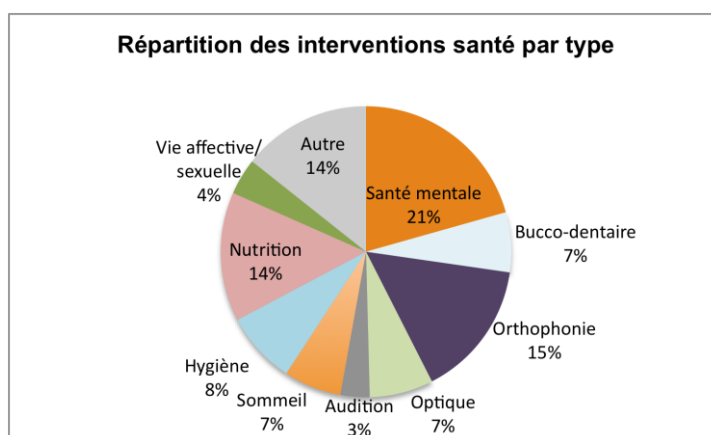
Enfin, la participation de certains partenaires, au niveau institutionnel ou sur le terrain, renforce les interventions des PRE en direction des familles. Lorsque le Conseil général fait partie des partenaires institutionnels, les projets comptent pour 68% 4 types d'interventions familiales ou plus, contre 59% lorsqu'il n'en fait pas partie. Il en est de même pour la CAF (69% contre 63%). Sur le terrain, la participation des centres sociaux et des associations familiales et de parents d'élèves implique aussi une attention plus soutenue à l'égard des familles.

> Zoom sur les actions santé

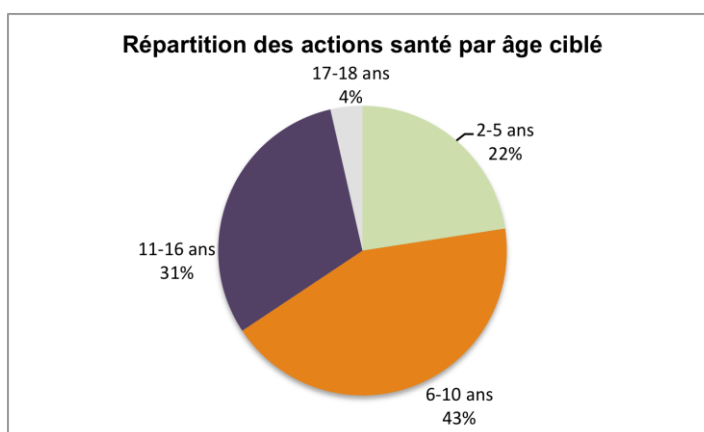
79% des projets ont développé des actions santé. Ce taux est stable par rapport à l'an dernier.

Parmi les domaines de santé traités par ces actions, celui de la santé mentale apparaît en première position puisqu'il représente 21% des actions. Viennent ensuite l'orthophonie (15%) et la nutrition (14%). L'hygiène, l'optique, le sommeil, la santé bucco-dentaire représentent respectivement 8%, 7%, 7% et 7% des actions. La vie affective et sexuelle et l'audition représentent chacune moins de 5% des actions.

Parmi les autres types d'actions mentionnées sont évoquées à de nombreuses reprises les actions d'accès aux soins, par le soutien aux démarches administratives à engager (CMU, Mutuelle, etc.) ou par l'accompagnement à la prise de rendez-vous, voire l'accompagnement physique. Des interventions sont également évoquées en matière de psychomotricité, de prévention des addictions et de renfort de l'estime de soi et du bien-être.



Comme l'an dernier, et suivant la répartition par âge des enfants en parcours de réussite éducative, ce sont principalement les 6-10 ans et les 11-16 ans qui sont visés par les actions santé (qui portent respectivement à 43% et 31% sur ces publics). Les tout petits sont également concernés par près du quart de ces actions (22%). Celles-ci touchent en dernier lieu les 17-18 ans (4% des actions).



Les plus petits (2-5 ans) sont un peu plus concernés par des interventions orthophoniques ou liées au sommeil (respectivement 17% et 9% des interventions santé en direction de cette tranche, contre 15% et 6% en moyenne).

Les 6-10 ans sont aussi plus concernés par l'orthophonie (18% contre 15%).

Quant aux plus grands (11-18 ans), ils se distinguent par des interventions dans le champ de la santé mentale et de la vie affective et sexuelle beaucoup plus nombreuses. Pour les

11-16 ans, ce sont les actions en santé mentale qui sont les plus importantes (24% contre 22% en moyenne). Ce taux s'élève à 34% pour les plus de 16 ans.

Parmi les 79% de projets où sont recensés le nombre d'enfants bénéficiant d'interventions en matière de santé, ce sont ainsi 14 610 enfants qui sont concernés. Là encore, le nombre de bénéficiaires est en dessous de la réalité dans la mesure où près d'un projet sur cinq ne recense pas cette information. Ils représentent déjà néanmoins 20% des enfants en parcours personnalisés.

En résumé :

Les enfants en parcours et les principales thématiques d'intervention des PRE

- Si les enfants bénéficiaires des parcours sont **plus souvent des garçons** (58%), **les filles y occupent néanmoins une place importante** (42%), notamment par rapport à d'autres dispositifs éducatifs à destination des enfants en difficulté (de type « Ville Vie Vacances », ou liés au décrochage scolaire, etc.). Ce sont aussi plus souvent des enfants âgés de 6 à 10 ans (50%), devant les adolescents (35%) et les plus petits âgés de 2 à 5 ans (13%). Cette répartition par sexe et par âge est **identique** depuis le début de la réussite éducative.
- Si la thématique prioritaire d'intervention des projets demeure le champ du scolaire, celle-ci est **en diminution progressive** au cours du temps, au profit d'autres thématiques, et notamment le soutien aux parents. Alors que la thématique scolaire était citée comme prioritaire dans plus de 60% des projets en 2007, elle l'était dans 43% d'entre eux cette année. En revanche, le soutien aux parents prend plus d'essor, passant d'un peu plus de 10% en 2007 à 22% en 2012. La réussite éducative s'est ainsi progressivement diversifiée, tant dans les partenaires qui participent à l'orientation des enfants en amont vers le projet, que dans les solutions mises en œuvre en faveur des enfants. Les difficultés scolaires, après analyse, apparaissent souvent comme symptôme d'autres difficultés (familiales, liées à la santé, etc.) que le programme semble de plus en plus en capacité d'aborder.

6 > Les outils de suivi des PRE

Une **forte majorité** des PRE (80%) possède des outils de comptage et de suivi des enfants bénéficiaires du PRE. Cette part est en légère augmentation depuis l'an dernier (+2 points). Il peut s'agir d'outils de type tableur ou de logiciels mis en place pour suivre les principaux indicateurs de la réussite éducative.

Ce sont les PRE où la part de parcours est la plus importante qui bénéficient le plus souvent de ce type d'outils. En effet, alors que les PRE ayant construit plus de 75% de parcours bénéficient à 84% d'outils de suivis, c'est le cas de 61% des PRE avec au plus 25% de parcours. De même, plus le nombre de parcours est important et plus les professionnels en charge des projets mobilisent ce type d'outils. Alors que 95% des PRE avec plus de 400 parcours possèdent ces outils, c'est le cas de 73% de ceux qui totalisent moins de 100 parcours. Le nombre d'enfants et leur accompagnement

individualisé invitent ainsi certainement à structurer leur suivi à travers des outils informatiques. L'ancienneté des projets joue également comme facteur déterminant.

Un peu plus des deux tiers des dispositifs ont également mené une évaluation durant l'année scolaire 2011/12 (68%), soit une part très importante. Ceux-ci l'ont presque exclusivement mené en interne, pour 94% d'entre eux. Il faut néanmoins rester prudent avec ces résultats dans la mesure où il ne s'agit pas toujours d'évaluation approfondie et structurée, mais parfois de bilans détaillés.

Enfin, 64,5% des PRE estiment avoir partiellement atteint les objectifs poursuivis par rapport aux enfants bénéficiaires en 2011/12. 35% estiment les avoir pleinement atteints et 0,5% avoir échoué. Ces données sont tout à fait stables par rapport à l'an dernier, alors que, comme vu précédemment, la part de parcours personnalisés de réussite a beaucoup augmenté cette année. Il n'y a d'ailleurs pas sur ce point de différence selon la part ou le nombre de parcours construits. Les réponses à cette question ne révèlent pas tant le fait que les projets parviennent ou non à atteindre leurs objectifs, mais plutôt **le regard que portent les coordonnateurs sur leur dispositif**, dans le fait de savoir dans quelle mesure il a permis de faire évoluer la situation des enfants.

➤ CONCLUSION

L'enquête 2012 **confirme la tendance identifiée l'an dernier d'une forte amélioration qualitative des projets en cours**. Alors que les débuts du programme de réussite éducative interrogeaient sur sa capacité à « faire mieux » que les précédents dispositifs éducatifs, les résultats de l'enquête 2012 sont **significatifs**.

Ils montrent non seulement la capacité des PRE à avoir permis la mobilisation des partenaires, au niveau institutionnel et sur le terrain, mais aussi à avoir permis la mise en œuvre effective d'une nouvelle façon de prendre en charge les enfants en difficulté au niveau des politiques éducatives locales, par l'accompagnement global et personnalisé.

- Le territoire national compte 506 PRE actifs sur l'ensemble de l'année 2011-2012, soit un nombre stable depuis 2010. Même si quelques nouveaux projets sont mis en route chaque année, ce sont désormais les projets en cours qui se développent et s'améliorent en qualité.
- Les projets **associent des partenaires de champs variés** (scolaire, social, sanitaire, familial, etc.) **qui se mobilisent fortement et dans la durée**. L'Education nationale et les Conseils généraux en sont partie prenante depuis les origines de la réussite éducative. **L'Education nationale est partenaire de 100% des projets**. Leur mobilisation ne faiblit pas. La Prévention spécialisée et les CAF s'impliquent de plus en plus. Ces partenaires se mobilisent tant dans le pilotage des projets que dans leur mise en œuvre, participant activement au repérage et à l'orientation des enfants vers le programme que dans la construction des parcours personnalisés de réussite éducative. Ils actent également leur mobilisation par une participation financière aux projets qui représente en moyenne près d'un tiers du budget total du programme. Les communes participent au premier plan, ce qui révèle leurs perceptions positives des effets du programme sur les enfants de leur territoire.
- Plusieurs facteurs expliquent cette mobilisation réussie des partenaires, au premier rang desquels le fait que les projets soient portés par des **structures juridiques autonomes à comptabilité publique** qui leur confère **une place égale dans leur pilotage et leur mise en œuvre**. Le travail de co-construction des projets en aval de leur mise en œuvre ainsi que l'élaboration de Charte déontologique permettant les échanges sur les situations individuelles avec les travailleurs sociaux ont également joué pour favoriser leur implication. Enfin, **le travail concret sur les situations individuelles** favorise d'autant plus l'engagement des partenaires qu'ils participent à la mise en œuvre des parcours et qu'ils en perçoivent directement les effets sur les enfants et les familles.
- Bien que le programme de réussite éducative visait dès son origine la construction de parcours individualisés et non la mise en œuvre d'actions collectives uniquement, il s'était plutôt développé en ce sens en 2005. Cela s'expliquait d'une part par les réductions budgétaires sur certains territoires affectant les Contrats Educatifs Locaux et par le changement de paradigme que le suivi individualisé supposait, difficile à mettre en œuvre. Après ces 7

années, **le programme est désormais pleinement orienté du côté de la construction des parcours**. Alors qu'ils concernaient 23% des bénéficiaires des projets en 2007, les enfants en parcours représentent aujourd'hui 62% du total des enfants engagés dans le programme. Le bond quantitatif est donc remarquable, en particulier entre 2011 et 2012, où le taux de parcours progresse de 11 points.

- En termes de fonctionnement, la mise en œuvre des PRE est assurée par du temps de coordination mais de plus en plus par du temps mobilisé pour accompagner les enfants et les familles dans leur parcours. Cet accompagnement dans la proximité, réalisé par les référents de parcours, constitue la réelle plus-value du dispositif. Les équipes pluridisciplinaires de soutien, chargé d'analyser de manière pluridisciplinaire les difficultés des enfants et de proposer des actions adaptées, sont la cheville ouvrière des projets. Elles sont de plus en plus nombreuses, parallèlement à l'augmentation du nombre de parcours, étant multiplié **par 2,5 depuis 2007**. Elles sont particulièrement **réactives** puisqu'elles examinent la situation des enfants en moyenne **20 jours** après qu'ils aient été orientés vers les projet.

Des **marges de progression** demeurent néanmoins encore possibles.

- Si le taux de parcours a fortement progressé pour se situer à 62% des enfants bénéficiaires du programme, un certain nombre de projets, équivalent à moins d'un quart du total, demeurent en dessous de 50%.
- Si la thématique prioritaire d'intervention, bien que demeurant le scolaire pour 43% des projets, est en diminution importante depuis 2007 au bénéfice d'autres thématiques parmi lesquelles le soutien aux parents, il demeure d'autres thématiques sur lesquelles il pourrait être intéressant de renforcer l'action des projets, comme les loisirs, le sport et la culture.
- Enfin, la qualité des parcours est certainement diverse selon les territoires et pourrait sans doute être améliorée parfois. Sur ce point, les évaluations qualitatives des projets réalisés ou en cours approfondissent notamment la question des effets des parcours sur les trajectoires des enfants et de leur famille, et pointent notamment l'importance de la prise en compte de toutes les difficultés des enfants et de l'accompagnement dans la proximité.¹³

¹³ Cf en particulier « La place des familles dans les parcours de réussite éducative », étude réalisée par ARESS pour l'Acse en 2010. Rapport et synthèse disponibles sur le site internet de l'Acse (www.lacse.fr), rubrique « Nos documents ».

➤ ANNEXES

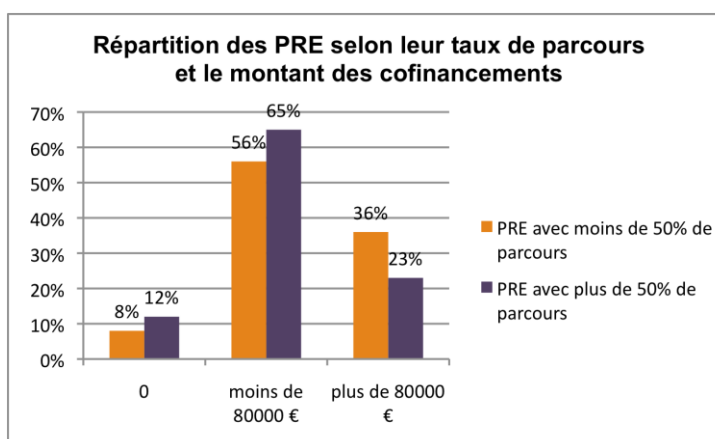
1 > Les PRE qui comptent moins de la moitié de parcours individualisés parmi les bénéficiaires

Parmi l'ensemble des PRE, 116 (soit 23%) disposent au maximum de 50% de parcours individualisés parmi leurs bénéficiaires. Ceux-ci sont en légère diminution par rapport à l'an dernier où ils représentaient 136 projets, soit 28% de l'ensemble.

En moyenne, pour cet ensemble, la part de parcours individualisés s'élève à 24%. Par comparaison, cette part est près de quatre fois moins élevée que la moyenne des PRE où les parcours sont majoritaires (86%). Pour autant, elle progresse de 4 points par rapport à l'an dernier où elle était de 20%.

Si ces PRE ont démarré dans une proportion très importante il y a plus de 4 ans, ils sont néanmoins un peu plus nombreux à être plus récents que les PRE plus axés sur les parcours individualisés : 11% ont démarré entre 2010 et 2012, contre 5% pour les autres PRE.

Ces PRE mobilisent un peu plus souvent des cofinancements de la part des partenaires (92% contre 88%). Le montant des cofinancements dont ils bénéficient est également plus élevé : alors que 36% d'entre eux mobilisent plus de 80 000 € de cofinancements, c'est le cas de 23% pour les autres PRE. Cette situation ne pourrait-elle pas s'expliquer par le fait que, parmi ces PRE, certains soient fondus à des dispositifs éducatifs d'actions collectives mis en œuvre sur les territoires ?

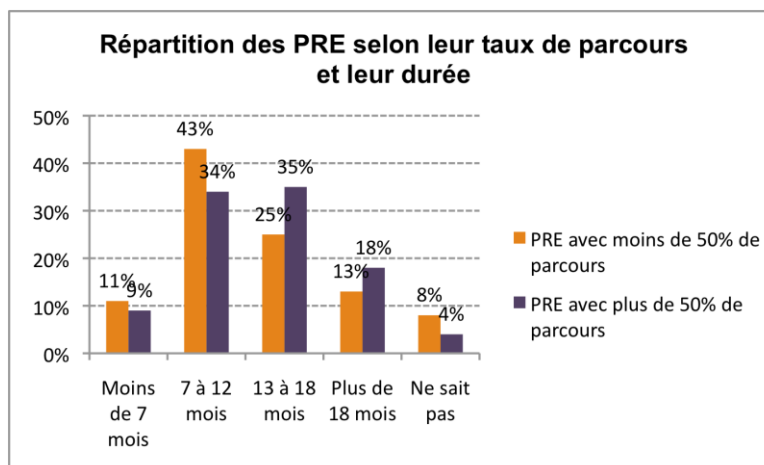


Les PRE comptant au plus 50% de parcours citent davantage la thématique scolaire comme prioritaire : c'est le cas de 53% d'entre eux, contre 40% pour les PRE qui comptent plus de 50% de parcours. Le soutien aux parents y est à l'inverse un peu moins présent (18% contre 23%).

En termes de fonctionnement sur le terrain, le nombre de partenaires de terrain est en moyenne moins élevé parmi les PRE qui possèdent une part minoritaire de parcours :

63% en possèdent moins de 5 contre 53% pour les autres PRE. Le nombre moyen d'EPS par PRE est moins élevé (2,9 contre 4,2). Celles-ci se réunissent moins souvent durant l'année (10 fois contre 14 fois).

Enfin, le nombre de parcours construits est beaucoup moins élevé. 67% ont construit moins de 100 parcours, contre 44% pour les autres PRE. Les parcours y sont également plus courts : 43% durent 7 à 12 mois, soit environ une année scolaire, contre 34% pour les autres PRE.



2 > Les départements d'outre mer

> Les territoires couverts

Parmi les 24 PRE identifiés par l'Acse dans les DOM, 1 PRE a été arrêté et 3 n'ont pas répondu à l'enquête du fait de l'absence prolongée du coordonnateur (en cours de recrutement, en arrêt maladie, etc.). Ce sont donc 20 PRE qui ont répondu à l'enquête. Ceux-ci couvrent 60 quartiers ZUS / CUCS et/ou RAR, dont 49 de niveau CUCS 1. Les quartiers en ZUS / CUCS et/ou RAR sont donc un peu moins nombreux qu'en 2011 (-10), au profit des quartiers CUCS de niveau 1 qui eux, augmentent (+12).

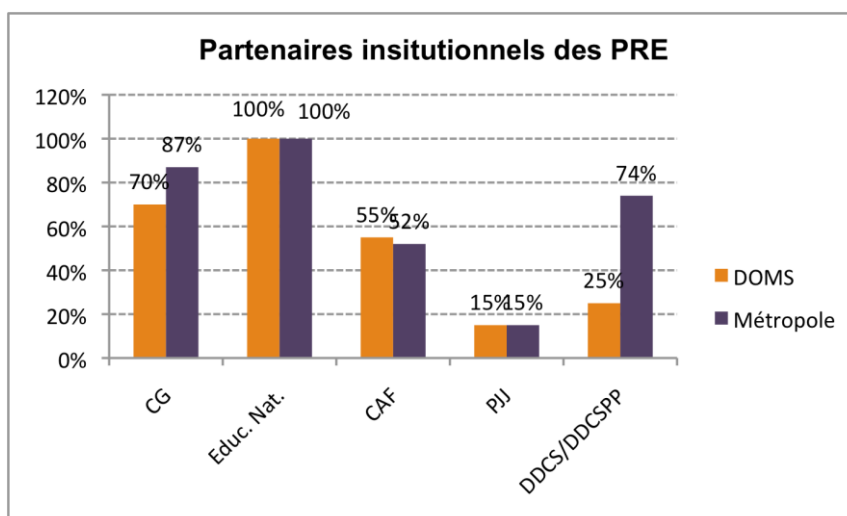
S'il est intéressant de pointer les différences entre les PRE des DOM et ceux de la Métropole, il est néanmoins important de rester prudent avec les pourcentages annoncés pour les DOM, dans la mesure où ils portent sur 20 PRE, soit un très petit effectif.

> Des partenaires impliqués

L'Education nationale joue un rôle plus important encore qu'en Métropole dans l'orientation des enfants vers la réussite éducative puisqu'elle y oriente 82% des enfants (contre 68% en Métropole).

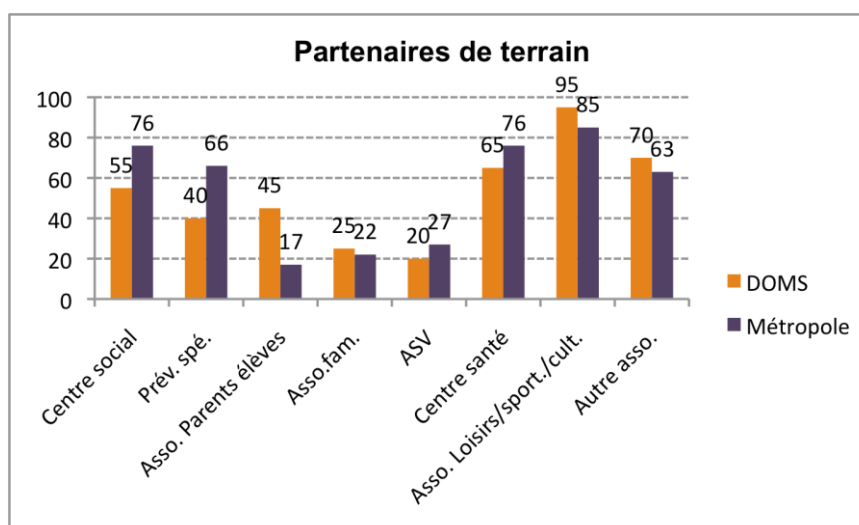
Si le Conseil général est présent dans 70% des PRE des DOM, il l'est pour autant moins qu'en Métropole (-17 points). L'implication de la DDCS ou DDCSPP déclarée par les coordonnateurs est également moindre : elle est déclarée présente dans 25% des projets, contre 74% au niveau national. La CAF et la PJJ sont impliquées autant que dans les PRE métropolitains.

Globalement, le nombre moyen de partenaires institutionnels **reste élevé** (2,7 par PRE pour 3,3 au niveau de la Métropole).



Concernant les partenaires de terrain, **les associations** (de loisirs, culturelles ou sportives, locales ou de parents d'élèves) sont globalement plus présentes au sein des PRE des DOM (+48%). La présence associative semble donc très forte au sein des projets. En revanche, la Prévention spécialisée, les centres sociaux et les centres de santé sont plus en retrait qu'au niveau de la Métropole (avec respectivement -26, -21 et -11 points).

Le nombre moyen de partenaires de terrain est aussi **élevé que celui identifié en Métropole**, avec **4,1 par PRE** (pour 4,3 en Métropole)



> Davantage d'EPLÉ et moins de CCAS/CIAS

Parmi les structures juridiques porteuses, on constate qu'il y a davantage d'EPLÉ et moins de CCAS/CIAS parmi les PRE des DOM qu'au niveau métropolitain. Cela ne limite pas pour autant l'implication de leurs partenaires, que ce soit au niveau institutionnel ou de terrain, que nous avons vue précédemment relativement élevée. Cela peut pour autant peut-être expliquer en partie l'implication moindre du Conseil général qui, on l'a vu sur l'ensemble des PRE nationaux, s'implique davantage sur d'autres types de structures juridiques.

Type de structure juridique porteuse	DOM	Métropole
Caisse des écoles	40%	34%
CCAS ou CIAS	30%	57%
Etablissement public local d'enseignement	25%	2%
Groupement d'intérêt public	5%	5%
Régie personnalisée	0%	1%

> Des cofinancements moins importants pour les DOM

Les PRE des DOM bénéficient moins souvent de cofinancements par rapport aux PRE métropolitains. 20% ne bénéficient d'aucun cofinancement, contre 11% en Métropole. Les montants des cofinancements sont également moins élevés. Alors que 3 PRE sur 4 dans les DOM bénéficient de moins de 40 000 € de cofinancements directs, c'est le cas de 48% des PRE métropolitains qui perçoivent plus souvent des montants plus élevés.

> Les postes et les équipes pluridisciplinaires

Les DOM se distinguent des PRE de Métropole par le fait qu'ils possèdent en moyenne un nombre d'ETP légèrement inférieur : 2,5 contre 3,5 en Métropole. La répartition par type de postes pour les ETP est globalement la même pour les DOM et la Métropole.

Quant aux équipes pluridisciplinaires, on en compte 141 dans les DOM, soit un chiffre en augmentation par rapport à l'an dernier. Cela est dû au fait que quelques PRE déclarent plus de 20 équipes par projet. Elles comprennent moins souvent des spécialistes en santé mentale (55% contre 64% en Métropole) et un peu moins souvent des professionnels médicaux ou paramédicaux (75% contre 81%). Les travailleurs sociaux y sont en revanche présents dans les mêmes proportions.

Leur fréquence de réunion est moins élevée qu'au niveau métropolitain (8,5 réunions annuelles contre 13). Le délai entre le repérage d'un enfant et son passage en EPS est de fait un peu plus long (27 jours contre 20). Il en était déjà ainsi l'an dernier. En début de parcours, les EPS des DOM analysent dans les mêmes proportions qu'en Métropole la situation des enfants à l'entrée en parcours. Par contre, elles le font beaucoup moins souvent en cours de parcours (30% des PRE des DOM ne le font jamais, contre 5% en Métropole). Elles les analysent aussi un peu moins souvent en fin de parcours (60% le font, contre 68% en Métropole).

> Une part presque égale entre parcours et autres bénéficiaires

Parmi les 3 299 enfants bénéficiaires du PRE pour l'année 2011/12 dans les DOM, 54% ont bénéficié d'un parcours personnalisé de réussite éducative. Ce chiffre est en augmentation de 6 points par rapport à l'an dernier, même s'il est en dessous de la moyenne métropolitaine. De la même manière que ce que l'on observe au niveau du territoire métropolitain, la situation des PRE dans les DOM est assez variée selon les PRE. Un tiers des PRE où les parcours sont minoritaires font baisser la moyenne sur les PRE des DOM qui s'élèverait à 82% de parcours si l'on ne considérait pas ces projets.

> Les enfants bénéficiaires des parcours

La répartition par âge et par sexe est presque équivalente entre les DOM et la Métropole. On compte proportionnellement légèrement plus de garçons parmi les enfants en parcours dans les DOM (+4%). Cette répartition est très stable par rapport à l'an dernier.

Concernant la thématique prioritaire d'intervention, les DOM se distinguent de la moyenne métropolitaine par le fait que le scolaire est moins important que l'ensemble des autres thématiques.

CONTACTS ACSÉ

**Direction de l'Éducation,
de la Santé, de la Famille
et de la Jeunesse**

SECRÉTARIAT :
01 40 02 74 25

DIRECTEUR :

Serge Fraysse
serge.fraysse@lacse.fr

CHARGÉES DE MISSION :

Dominique Marchand
dominique.marchand@lacse.fr

Fabienne Chambry
fabienne.chambry@lacse.fr

Alice Takacs
alice.takacs@lacse.fr

ASSISTANTE :

Christine Gentes
christine.gentes@lacse.fr
01 40 02 73 51

**Direction des Études,
de l'Évaluation et du
Suivi des Interventions**

DIRECTEUR :

Emmanuel Dupont
emmanuel.dupont@lacse.fr

CHARGÉ DE MISSION :

Benoît Landau
benoit.landau@lacse.fr

ASSISTANTE :

Marie-Marion Lafitte
marie-marion.lafitte@lacse.fr
01 40 02 77 16